

# LE PROGRES DE L'OISE

**DIRECTION :**  
20, Place de l'Hôtel-de-Ville  
**COMPIEGNE**  
Chèque postal : Paris C. 1276-44  
Téléphone : 6-87

**ABONNEMENTS**

	UN AN	SIX MOIS
Ville de Compiègne.....	18 fr.	9 fr.
Oise et départ. limitrophes.	18	9
Autres départem. et Algérie.	19	10

**RÉPUBLICAIN — DÉFENSE SOCIALE & AGRICOLE**

**20c** Parait les mercredi et samedi **20c**

**PUBLICITÉ**

Annonces judiciaires.....	La ligne	1 50
diverses.....	—	1 50
Réclames.....	—	2 »
Faite Divers.....	—	3 »
Chronique locale.....	—	4 »

Le Progrès de l'Oise est désigné pour publier les annonces légales et judiciaires

**RÉDACTION :**  
17, Rue Pierre-Sauvage, 17  
**COMPIEGNE**  
Téléphone : 0.56

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE COMPIÈGNE

De toutes les élections municipales de notre département, c'est très certainement celle de Compiègne qui a le plus passionné l'opinion publique.

Depuis 31 ans, Compiègne possédait une Municipalité républicaine qui, à chaque renouvellement, triomphait sans peine de ses adversaires de gauche. Cette Municipalité avait à sa tête un merveilleux animateur, un homme réputé pour sa franchise, sa loyauté, en même temps que pour ses incomparables qualités d'administrateur. M. Fournier Sarlovèze était et est encore entouré de toute l'affection sympathique de ses concitoyens, qui lui ont manifesté, d'une façon éclatante, leur reconnaissance, lors de l'inoubliable manifestation organisée, en 1929, à l'occasion de ses vingt-cinq ans de mairie. En octobre dernier, les électeurs compiégnais donnaient encore à M. Fournier Sarlovèze la preuve de leur confiance en lui renouvelant son mandat de conseiller municipal, avec 474 voix de plus dans la Ville de Compiègne qu'à la précédente élection cantonale.

Les immenses services rendus par M. Fournier Sarlovèze comme maire, conseiller général ou député, l'impulsion qu'il avait donnée à toutes les œuvres sociales, le profond amour qu'il a pour la ville de Compiègne, tout cela justifiait amplement les sentiments des Compiègnais à l'égard de leur maire.

Aussi, dans tout le département, on avait l'impression que les élections municipales de Compiègne se feraient dans le calme, l'union et la concorde, et que la Municipalité Fournier Sarlovèze triompherait aisément.

Ceux qui observent et réfléchissent — et M. Fournier Sarlovèze lui-même — ne partageaient pas absolument cet optimisme sans cependant aller jusqu'à croire que la Municipalité compiégnaise pouvait se trouver en danger. On savait qu'une campagne insidieuse était menée depuis longtemps dans l'ombre afin de saper cette Municipalité qui n'avait pas à se vanter de ses succès.

Le « bruit rasant la terre » faisait son œuvre. On s'attaquait non pas au maire ni à ses collaborateurs du Conseil, mais à un homme qui fut l'un des meilleurs et des plus utiles serviteurs de la Ville. Insinuations et calomnies cheminaient, allaient de bouche à oreille afin de faire croire à l'existence d'une imaginaire tyrannie régnant sur la Cité.

En s'en prenant à M. Trouvé, on voulait tuer le chien de garde, afin de pouvoir cambrioler la maison.

Mais la calomnie se serait éteinte contre cet homme de devoir et d'honneur, si l'on n'avait eu, de plus, la précaution de recourir à une certaine mise en scène destinée à tromper le corps électoral.

Livrés à leurs propres forces, les tenants du Cartel des gauches seraient demeurés impuissants s'ils avaient laissé découvrir leurs desseins politiques. Il leur fallait user de ruse et donner à leur liste une apparence trompeuse.

L'embryon de la liste avait été constitué par quelques personnages connus pour leurs opinions cartelliennes. Ils cherchèrent à attirer dans leurs filets quelques modérés et même des gens d'extrême droite, pavillon honorable destiné à couvrir une marchandise de contrebande. Ils y réussirent grâce à l'entrée en lice d'un nouvel électeur de Compiègne, M. le baron de Rothschild.

Il s'assuraient ainsi un concours financier d'énorme importance et dont il fut fait un usage abondant, mais peu digne.

L'argent corrompeur fut répandu avec une profusion inouïe. De nombreux agents électoraux, largement rétribués, firent une incessante propagande. Les mensonges les plus impudents et les pires vilénies ne furent pas ménagés.

la favorisait secrètement, elle affectait de se déclarer d'union nationale, et émettait des noms de catholiques fervents, de membres des Croix de feu ou même de militants d'Action française.

Ebranlés par les calomnies, trompés par l'apparence bénigne de la liste Rothschild, abusés par d'irréalisables promesses et bercés d'espoirs insensés, de nombreux Compiègnais se sont lancés, tête perdue, dans la plus folle aventure.

Les voix de ces braves gens, se joignant aux 1.200 fidèles du Front commun qui s'étaient ouvertement manifestés au scrutin législatif de 1932, ont fait la majorité qui porte M. de Rothschild au pouvoir.

Le Front commun est vainqueur par personne interposée.

Il a réussi à démanteler la fière citadelle républicaine contre laquelle tous les assauts s'étaient brisés depuis trente ans.

Maintenant, il lui devient facile de se débarrasser, à la prochaine occasion, de ses alliés d'un jour et d'arborer son drapeau sur la place enfin conquise.

Tels sont les faits.

Ce n'est pas, on le conçoit, sans une douloureuse émotion, que nous les enregistrons. Nous déplorons les résultats du scrutin du 5 mai pour Compiègne d'abord. Cette noble Ville, livrée aujourd'hui aux bénéfices d'une basse intrigue, méritait un meilleur sort. Puisse-t-elle ne pas avoir trop à se repentir de son erreur d'un jour.

Nous déplorons aussi ce résultat pour l'homme vaillant et intègre qui, pendant plus de trente années de sa vie qu'il a données à la Ville de Compiègne, a réalisé une œuvre qui restera à jamais dans l'histoire de la cité.

M. Fournier Sarlovèze ne nous permettrait pas d'exprimer ici tous les sentiments que nous éprouvons pour sa personne et son caractère. L'affection profonde que nous avons pour lui, affection née d'une collaboration de 35 ans, fait que nous ressentons comme la plus cruelle des blessures l'injustice qui le frappe.

De même nous saluons avec émotion tous ses collaborateurs du Conseil municipal, ces hommes dont nous avons été à même de connaître et d'apprécier le patient et fécond labeur. Ils sont tombés sous les coups de la plus immorale des coalitions et, à leur tête, l'homme qui, plus que tout autre, mérite la vénération et la reconnaissance, M. le Dr Théry, vivante incarnation de la bonté et du devoir.

Le fait seul qu'un homme d'aussi grand cœur que le Dr Théry ait été victime de l'ingratitude donne à l'élection de dimanche dernier toute sa triste signification.

Mais, n'en fut-il pas de même en tout temps et notre ingrate humanité n'a-t-elle pas souvent commis de semblables injustices envers les hommes qui l'avaient le mieux servi. L'exil d'Aristide et la ciguë de Socrate sont choses éternelles, et il semble que le destin veuille encore grandir les hommes les meilleurs en étalant autour d'eux la petitesse des autres...

Déjà, nous en sommes persuadés, les Compiègnais regrettent l'erreur inconcevable qu'ils ont commise. Ils se repentent de ne pas avoir écouté les conseils amicaux de leur dévoué député, qui, sans vouloir en aucune façon intervenir dans les questions municipales de Compiègne, a jugé qu'il aurait été indigne de lui de ne pas défendre ses amis injustement attaqués. Le geste chevaleresque de M. le M<sup>re</sup> de l'Aigle était pour lui un devoir de solidarité, en même temps qu'une nouvelle preuve de son affection pour les Compiègnais.

Maintenant que la bataille est terminée, Compiègne a le droit d'exiger des vainqueurs qu'ils s'efforcent, par un labeur sérieux, de réparer le tort qu'ils ont fait à la Cité. La tâche sera dure et déjà plus d'un d'entre eux s'effraye d'un succès immérité qui entraîne avec lui de redoutables responsabilités.

La victoire laisse aux triomphateurs du 5 mai comme une amertume et un remords. En regardant M. Fournier Sarlovèze sortir la tête haute de cet Hôtel de Ville où s'exerça sa prodigieuse activité, lequel d'entre eux, répétant en lui-même le mot fameux, ne dira pas : Je ne le croyais pas si grand.

### A nos Amis et Correspondants

Nous remercions bien vivement nos Amis et Correspondants de l'impressionnisme qu'ils ont mis à nous envoyer les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

En leur exprimant notre gratitude, nous les prions de vouloir bien nous rendre encore le même service pour le scrutin de ballottage.

Encore une fois, merci.

## Elections Municipales

MES CHERS CONCITOYENS,

La bataille est terminée.

Merci cordialement aux électeurs qui nous sont restés fidèles.

Je ne regrette rien des responsabilités que j'ai prises depuis 31 ans en plein accord avec mes Collègues.

Si je n'ai pas accepté la candidature qui s'est offerte au début de cette campagne, c'est que j'avais pressenti que l'attitude de l'homme qui se présentait à moi manquait de franchise.

Et combien j'avais raison ! puisqu'il nous a donné Dimanche la mesure de ses convictions.

Pas une voix de gauche ou d'extrême gauche ne lui a fait défaut, alors qu'il était en même temps assuré des suffrages de compagnons de liste et d'électeurs trop confiants pour ne s'être pas aperçus qu'ils faisaient le jeu du Front commun.

Espérons que leurs yeux ne tarderont pas à s'ouvrir.

Une élection n'est qu'un incident dans la vie d'une Cité.

Nous quittons l'Hôtel de Ville de Compiègne la tête haute, convaincus d'avoir toujours mérité votre confiance et votre estime.

J'ai toujours trouvé près de moi des Collègues et des Collaborateurs laborieux, désintéressés, et d'une honnêteté inébranlable.

Publiquement, je tiens à leur redire mon affectueuse amitié.

Nous laissons à nos successeurs une situation financière prospère, se traduisant par une disponibilité de 1.646.095 fr. 26 et des projets divers dont la réalisation immédiate apporterait du travail aux chômeurs. Pour ne citer que les principaux :

L'agrandissement des écoles et construction d'une école de Cours Complémentaires, pour lesquels l'Etat nous a annoncé ces jours derniers une subvention de 1.500.000 francs ;

Le projet de restauration de l'ancienne Abbaye Saint-Corneille qui pourrait être transformée en Musée ;

L'aménagement d'une maison de retraite pour les vieillards, en exécution de la donation de M<sup>me</sup> Debruxelles.

Et maintenant, regardons l'avenir et souhaitons à nos successeurs de conserver à notre Ville la prospérité et le bon renom que nous lui laissons.

VIVE COMPIÈGNE !

Vu : Les Candidats.

**Fournier Sarlovèze**

## Les élections dans le département

A Beauvais, ballottage général. La liste d'Union républicaine arrive en tête avec une moyenne de 1.400 voix. La liste radicale-socialiste sortante a une moyenne de 1.100 voix. La liste socialiste a de 800 à 900 voix. Enfin les communistes obtiennent environ 250 suffrages.

A Crèvecœur-le-Grand, la liste de M. Jammy Schmidt, maire sortant, député, est en ballottage. Sont élus deux républicains et un indépendant.

A Grandvilliers, la liste d'Union républicaine a trois élus, MM. Frédéric Petit, 212 voix ; Dupuis, 208 ; Toupiolle, conseiller d'arrondissement, 203. La liste du Cartel des gauches a quatre élus, MM. Lemaire, 215 voix ; le Dr de Saint-Fuscien, conseiller général, 211 ; Gaudière, 205 ; Forestier, 201. Les ballottages sont en faveur de la liste d'Union républicaine.

A Croix, ballottage. M. Uhry, maire sortant, député, a 1.041 voix sur 2.097 votants. Il est serré de près par M. Francelle, qui vient en tête de la liste républicaine.

A Clermont, la liste radicale-socialiste sortante est réélue entièrement.

A Méry, la liste socialiste sortante a 17 élus. 6 ballottages.

A Verberie, la liste d'union de M. Firmin, conseiller d'arrondissement, obtient 10 sièges. M. le docteur Seron, maire sortant, socialiste, est élu avec un seul candidat de sa liste. Ballottage pour 4 sièges.

A Liancourt, la liste républicaine de M. Paul Soulier, maire, conseiller d'arrondissement, est élue entièrement.

A Saint-Just-en-Chaussée, ballottage général à l'exception d'un siège obtenu par un candidat de la liste républicaine.

A Fresnes-Légillon, M. le sénateur Goré est réélu avec toute sa liste. Il en est de même à Nointel, pour M. Dupuis, député, radical-socialiste.

A Sentis, la liste d'union formée par M. Louat, maire, est élue entièrement, sauf un siège attribué à M. Brunel, radical indépendant.

## Les chiffres parlent DANS LES COMMUNES

Aux élections législatives de 1932, il y eut à Compiègne, sur 4.005 inscrits et 3.576 votants, 1.245 électeurs du Front commun, que l'on appelait alors le Cartel des gauches.

Depuis, grâce à la propagande active menée par les communistes et les socialistes, ce nombre n'a pu qu'augmenter.

Aux élections municipales de dimanche dernier, le Front commun, qui présentait des candidats jusque dans des petits villages, s'est abstenu d'en présenter à Compiègne.

Cependant, les adeptes du Front commun ont pris part au scrutin puisque, sur 4.024 inscrits, il y a eu 3.520 votants, chiffres se rapprochant sensiblement de ceux constatés aux élections législatives.

Socialistes et communistes ont voté avec discipline pour la liste du baron James de Rothschild qui a eu 26 élus et un candidat en ballottage.

Le baron de Rothschild, premier élu de sa liste, a obtenu 2.395 voix. Ses co-listiers ont eu de 2.213 à 1.675 voix.

Si le Front commun n'avait pas pris part au scrutin, ces chiffres auraient été diminués d'environ 1.200. Le baron de Rothschild n'aurait donc eu que 1.100 voix environ ; ses co-listiers n'en auraient eu que de 1.000 à 500. Ils seraient arrivés bien loin derrière la liste d'Union républicaine et auraient été battus par elle.

Cela établit, avec une précision mathématique, que M. James de Rothschild et ses compagnons de liste sont les élus, et par conséquent les prisonniers du Front commun avec qui une alliance avait été contractée.

## Têtes sous le même bonnet... rouge

Parmi les incidents qui ont marqué la journée de dimanche à Compiègne, nous négligerons les abondantes beuveries offertes par M. de Rothschild et ses innombrables agents électoraux. Nous ne retiendrons qu'un seul fait, particulièrement significatif, qui établit combien est étroit le lien qui unit M. le baron James de Rothschild au Front commun.

Pendant le dépouillement du scrutin, lorsqu'il apparut que la liste Rothschild allait l'emporter, socialistes et communistes manifestèrent une joie sans mélange. On perçut quelques cris de « Vive la Sociale » et d'autres, un peu plus neufs « Les Soviets partout ».

Ces agents de M. le Baron, jugeant ces manifestations trop compromettantes, s'employèrent à obtenir un silence relatif.

Un peu plus tard, le succès de la liste Rothschild devenant absolument certain, on entendit à plusieurs reprises les premières mesures de l'Internationale.

Un personnage des plus importants de l'entourage immédiat du baron James de Rothschild intervint alors : « Citoyens, dit-il, pas de manifestation, ce n'est pas le moment. Quand on proclamera le résultat, alors vous pourrez acclamer M. le baron de Rothschild, mais, je vous en prie, ne poussez pas d'autres cris que « Vive Rothschild ! »

Dociles à la voix de celui qu'ils considéraient comme un de leurs chefs, socialistes et communistes obéirent.

Cet petit fait ne suffit-il pas, à lui seul, même s'il n'existait pas d'autres preuves, à prouver la collusion du baron de Rothschild avec le Front commun.

## L'opinion d'un adversaire au sujet des Elections de Compiègne

La République de l'Oise apprécie en ces termes les résultats des élections municipales à Compiègne :

Nous aurions mauvaise grâce à accabler M. Fournier Sarlovèze, maire de Compiègne, qui vient de perdre son écharpe au profit de très mondain et très aristocrate baron James de Rothschild dont la liste, à part une exception, passe tout entière avec une forte majorité.

Grosse surprise que celle-là.

M. Fournier Sarlovèze fut peut-être le plus farouche de nos adversaires politiques, mais reconnaissons sa franchise, car s'il ne menageait pas les radicaux, il avait du moins le mérite de les attaquer en face et carrément. On était fixé sur ses opinions nationalistes.

La ville de Compiègne se sépare, disons-le, d'un excellent administrateur. Elle le regrettera certainement.

Nous ne sommes pas de ceux qui dénigrent systématiquement un adversaire de la taille de M. Fournier Sarlovèze. Nous l'avons combattu sans ménagement, raison de plus pour ne pas insister.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois. Tout changement d'adresse doit être accompagné de 1 fr. en timbres pour frais, et de l'ancienne bande-adresse.

VILLE DE COMPIEGNE	
Liste dite d'Union nationale et de Progrès social	
Inscrits .....	4.024
Votants .....	3.520
Blancs et nuls .....	49
Suffrages exprimés.....	3.471
Majorité absolue .....	1.736

  

MM. le baron de Rothschild...	2.395	Elu
Daniel .....	2.213	
Dequingne .....	2.204	
Bourquin .....	2.196	
Huiche .....	2.189	
Colentin .....	2.140	
Cosyons .....	2.098	
Touhoun .....	2.053	
Besnier .....	2.030	
Robert .....	2.025	
De Beaupuis .....	2.016	
Boudscoq .....	1.998	
Adde .....	1.985	
Daelman .....	1.983	
Lhuillier .....	1.969	
Guinet .....	1.960	
Claux .....	1.975	
Obry .....	1.937	
Becker .....	1.930	
Triboudeaux .....	1.933	
Albouy .....	1.912	
Salas .....	1.876	
Adnot .....	1.864	
Panouillot .....	1.823	
Cotel .....	1.817	
Bal .....	1.761	
Vient ensuite : M. Foulon ...	1.675	voix

  

Liste d'Union républicaine et de Paix sociale		
MM. le docteur Théry .....	1.598	voix
Ancel .....	1.508	
Riche .....	1.482	
Pervot .....	1.452	
Fournier Sarlovèze .....	1.475	
Gérard .....	1.444	
Bonnier .....	1.439	
Fournaise .....	1.438	
Laruelle .....	1.378	
Dichamp .....	1.369	
Laurent-Henri .....	1.355	
Sis .....	1.350	
le docteur Blanquique .....	1.340	
Lefèvre .....	1.312	
Dangleheim .....	1.312	
Tainturier .....	1.304	
Amiel .....	1.303	
Vignier .....	1.296	
Dalmard .....	1.273	
Edé .....	1.256	
Percot .....	1.244	
Huet .....	1.214	
Laurent Justin .....	1.194	
Nadin .....	1.185	
De Soullait .....	1.028	
Jouve .....	1.005	
M. Mouliet .....	576	

Candidat indépendant

BEAUGIES-SOUS-BOIS

Inscrits : 31 - Votants : 28
Blancs et nuls : 0 - Majorité absolue : 15
Elus : MM. Desain, maire, 23 voix ; Saint-quentin, 21 ; Perrotin, 21 ; Gorlez Henri, 15 ; Lefèvre Georges, 18 ; Salaux Arthur, 16 ; Foisset, 15.

BEAULIEU-LÈS-FONTAINES

Inscrits : 134 - Votants : 115
Majorité absolue : 58
Elus : MM. Cherdéville Louis, maire, 97 v. ; Beauvois Emile, 82 ; Frizon Auguste, c.s., 81 ; Radde Jean, c.s., 77 ; Mabon Gabriel, 79 ; Enjarion Ernest, 74 ; Bouton Louis, c.s., 70 ; Beauvois Louis, c.s., 67 ; Boulois Léon, c.s., 63 ; Lecomte Pierre, c.s., 62 ; Caron Georges, c.s., 58.

BEAURAINS

Inscrits : 45 - Votants : 41
Blancs et nuls : 0 - Majorité absolue : 21
Elus : MM. Vignier Georges, 29 voix ; Daniel-Masson, 29 ; Dubois Jules, 29 ; Trousselle-Dubois, 25 ; Camus Camille, 25 ; Harrier Henri, 24 ; Vignier Célestin, 23.

BEHERICOURT

Inscrits : 51 - Votants : 42
Elus : MM. Doré Emile, 34 voix ; Defouloy André, 33 ; Delançay Paul, 33 ; Frémyn Jules, 31 ; Lemaire Bernard, 30 ; Ricot Henri, 27 ; Muzelle Désiré, 27 ; Pouillet Louis, 27 ; Vignon Maurice, 25 ; Platel Henri, 25 ; Viennent ensuite : MM. Lemaire Eugène, 14 voix ; Ricot Joseph, 5.

BELLOY

Inscrits : 26 - Votants : 24
Blancs et nuls : 1 - Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 13
Elus : MM. Maillard Paul, 19 voix ; Haincellin Camille, 19 ; Veeten Gaston, 17 ; Veeten André, 17 ; Haincellin Raymond, 17 ; Berth Marcel, 15.

BERLANCOURT

Inscrits : 56 - Votants : 42
Blancs et nuls : 2 - Majorité absolue : 21
Elus : MM. Ponthieux Alfred, 40 voix ; Dussart Lucien, 39 ; Dussart Albin, 38 ; Dehan Georges, 38 ; Bernier Albert, 37 ; Aert Emile, 37 ; Déthouy Emile, 36 ; Brohon Etienne, 36 ; Pellieu Abelard, 21.

BERNEUIL-SUR-AISNE

Inscrits : 191 - Votants : 171
Blancs et nuls : 9 - Majorité absolue : 82
Elus : MM. Bérange Hippolyte, maire, 102 voix ; Bureaux Raymond, adjoint, 96 ; Caron Oscar, c.s., 104 ; Lacroix Abel, c.s., 104 ; Poulain Emile, c.s., 91 ; Pingot Henri, c.s., 94 ; Pernet Jules, c.s., 87.

BIERMONT

Inscrits : 48 - Votants : 44
Blancs et nuls : 0 - Majorité absolue : 22
Elus : MM. Puisse Raymond, 42 voix ; Delaporte Louis, 35 ; Auxenfans Alexandre, 34 ; Auxenfans Jules, 33 ; Poulain Léonce, 32 ; Brunet Albert, 31 ; Auxenfans Anatole, 30 ; Bonbard Yves, 27 ; Mansard Gabriel, 26 ; Dursoy Robert, 25.

BITRY

Inscrits : 86 - Votants : 74
Blancs et nuls : 0 - Majorité absolue : 38
Elus : MM. Fontaine Edmond, 55 voix ; Tellier Aristide, 52 ; Bollet Fernand, 47 ; Dubourge Gabriel, 43 ; Caudrillier Léon, 41 ; Béjot Henri, 40 ; Marsaux Henri, 39.

BOULOGNE-LA-GRASSE

Inscrits : 123 - Votants : 111
Blancs et nuls : 2 - Majorité absolue : 55
Elus : MM. Villain Eugène, c.s., 90 voix ; Duvelguerny André, c.s., 88 ; Tanton Désiré, c.s., 78 ; Poulain Eusèbe, c.s., 76 ; Ployy Arthur, c.s., 71 ; Fromont Léon, c.s., 55 ; Villain Emile, c.s., 55.

BRASINES

Inscrits : 24
Elus : MM. Mouras Georges, maire, 23 v. ; Conin, c.s., 22 ; Delhaye, c.s., 22 ; Legrand, c.s., 21 ; Lépine, c.s., 21 ; Monneux, c.s., 21 ; Dupas, c.s., 21 ; Boitel, c.s., 21 ; Villain, c.s., 20 voix ; Thiémié, 19.

BRETIGNY

Votants : 45 - Blancs et nuls : 1
Suffrages exprimés : 44. Majorité absolue : 23
Elus : MM. Coquelle Théodule, 34 voix ; Desaintquentin Alfred, 29 ; Doucet Albert, 28 ; Nitar Eugène, 27 ; Millet Marcel, 24.

BUSSY

Inscrits : 35 - Votants : 34
Blancs et nuls : 0 - Majorité absolue : 17
Elus : MM. Gapière Zéphir, 19 voix ; Potier Hildigthonne, 22 ; Lefèvre Hector, 20 ; Dubois Joseph, 19.

CAISNES

Inscrits : 48 - Votants : 45
Blancs et nuls : 0 - Majorité absolue : 23
Elus : MM. Lardot Maurice, 40 voix ; Bounois Robert, 40 ; Vasseur Julien, 39 ; Vasseur Paul, 38 ; Dalon Joseph, 37 ; Roussette-Mareisse, 37 ; Maillet Edmond, 32 ; Censier Désiré, 32 ; Meuvry Alcide, 29 ; Gagnon Louis, 25.

CATIGNY

Inscrits : 51 - Votants : 51
Blancs et nuls : 2 - Majorité absolue : 25
Elus : MM. Dhilly, 38 voix ; Gorlet, 37 ; Boitoux, 33 ; Cavé Jules, 32 ; Bourlon Gabriel, 31 ; Bourlon Louis, 29 ; Carpentier, 27 ; Cavé Paul, 27 ; Poix Alfred, 25 ; Froissier, 25.

CAMBONNES-LES-RIBECOURT

Inscrits : 190 - Votants : 167
Blancs et nuls : 8 - Majorité absolue : 79
Elus : MM. Barbier Arnaud, maire, 128 v. ; Hennico Alexandre, adjoint, 123 ; Gailhoz Camille, 121 ; Boulois Calixte, 115 ; Condette Joseph, 113 ; Declein Rodolphe, 113 ; Franjus Léon, 112 ; Bochand Sulpice, 111 ; Duplessier Constant, 105 ; Ancelot Charles, 101 voix ; Deixonne Antoine, 100 ; Carton Albert, 97.

CANDOR

Inscrits : 88 - Votants : 50
Blancs et nuls : 4 - Majorité absolue : 39
Elus : MM. François Robert, 70 voix ; Dubois Ernest, 68 ; Villain Marius, 67 ; Thiébeaut Raoul, 59 ; Noël Damas, 58 ; Alexandre Albert, 55 ; Dufrenoy Georges, 48.

CANLY

Inscrits : 129 - Votants : 123
Blancs et nuls : 6 - Majorité absolue : 62
Elus : MM. Evely Arcade, 100 voix ; Bouchain Narcisse, 95 ; Leduc Aimé, 91 ; Leduc Fernand, 88 ; Dubois Emile, 86 ; Catimel Edouard, 80 ; Poulain Belmière, maire, 78 ; Lejeune François, 74 ; Girard Gustave, 74 ; Troupy Victor, 74 ; Claux Théodule, 67.

CANNETANCOURT

Inscrits : 70 - Votants : 62
Blancs et nuls : 0 - Majorité absolue : 32
Elus : MM. Méléque Armand, 54 voix ; Poix Elphège, 54 ; Aconin Jules, 48 ; Stra Désiré, 45 ; Stra Adrien, 41 ; Villain Cyriaque, 36 ; Alexandre Eugène, 34 ; Coutant Albert, 34 voix.

CANNY-SUR-MATZ

Inscrits : 78 - Votants : 71
Blancs et nuls : 5 - Majorité absolue : 36
Elus : MM. Delavigne Georges, 57 voix ; Delvigne Lucien, 41 ; Bayart Abel, 38 ; Pillon André, 38.

CARLEPONT

Inscrits : 218 - Votants : 197
Blancs et nuls : 3 - Suffrages exprimés : 194
Elus : MM. Lerouge Jean, 105 voix ; Vasseur Joseph, 99.

CHELLES

Inscrits : 96 - Votants : 84
Blancs et nuls : 1 - Majorité absolue : 43
Elus : MM. Emile Gamin, 62 voix ; Eugène Meunier, 61 ; Prudent Henryon, 65 ; Emile Beaupuis, 55 ; Paul Lefort, 54 ; Albert Cadet, 54 ; Jules Meunier, 50 ; Louis Bonin, 47 ; Désiré Cadot, 47 ; Roland Letombe, 45.

CHEVINCOURT

Inscrits : 140 - Votants : 121
Blancs et nuls : 4 - Majorité absolue : 59
Elus : MM. Boucher Maurice, 84 voix ; Langnier Ulysse, 81 ; Piar Clovis, 81 ; Bulin Théodule, 76 ; Mohet Hildevert, 70 ; Gérard François, 72 ; Dubois Robert, 68 ; Vignon Gustave, 66 ; Butin Louis dit Gustave, 65 ; Lefèvre Adrien, 62.

CHEVRIERES

Inscrits : 275 - Votants : 246
Blancs et nuls : 1 - Majorité absolue : 123
Elus : MM. Soupiet Edmond, 184 voix ; Crappier René, 176 ; Harlé d'Ophove Charly, 175 voix ; Langlois René, 160 ; Humbert Louis, 145 ; Veeten Fernand, 152 ; Patron René, 151 ; Vervel Roger, 150 ; Fournement Lucien, 148 ; Cartellier Alfred, 145 ; Bertout Sylvain, 139 ; Boursier-Pinel Georges, 136.

CHOISY-AU-BAC

Inscrits : 326 - Votants : 296
Blancs et nuls : 4 - Suffrages exprimés : 292
Majorité absolue : 147
Elus : MM. Béjot Maurice, 187 voix ; De Grammont Michel, conseiller d'arrondissement, 174 ; Picart Pascal, 162 ; Nicolas Ernest, 154 ; Pagarat Albert, maire, 154 ; Senegès Aug., 148.

CHIRY-COURSCAMP

Votants : 163 - Blancs et nuls : 1
Majorité absolue : 82
Elus : MM. Lelarge Eugène, 105 voix ; Haut Alexis, 94 ; Lépine Emile, 90 ; Coutant Armand, 82.

CLAIROIX

Votants : 290 - Suffrages exprimés : 283
Elus : MM. Fontaine Edmond, maire, 238 ; Joffré René, 234 ; Rollat Constant, 232 ; Deschasses Pierre, 230 ; Bouraine Gaston, 229 ; Papaux Raphaël, 224 ; Mothe Georges, 222 ; Leceré Emile, 215 ; Cordier Eug., 211 ; Legrand Elie, 211 ; Leognan Jean, 208 ; Chatrieux Emile, 201.

CONCHY-LES-POTS

Inscrits : 167 - Votants : 150
Blancs et nuls : 3 - Majorité absolue : 74
Elus : MM. Dupont Oscar, maire, 95 voix ; Pouppé Adrien, 92 ; Payen Paul, 89 ; Massoulié Louis, 84 ; Tourte André, 82.

COURDUN

Inscrits : 202 - Votants : 176
Blancs et nuls : 0 - Majorité absolue : 89
Elus : MM. Gellée Emile, 132 voix ; Justice Louis, 130 ; Patauzzi Jules, 140 ; Graulet Moïse, 135 ; Lefèvre Louis, 135 ; Paillet Apollinaire, 130 ; Flandrès Marcel, 113 ; Carré, 121 v. ; Dupuis René, 133 ; Frégain Achille, 110 v. ; Poullet Pierre, 108 ; Loire Léon, 139.

COULOUISY

Inscrits : 57 - Votants : 52
Blancs et nuls : 2 - Majorité absolue : 26
Elus : MM. Bouland Louis, 48 voix ; Bérange Léopold, 48 ; Ducollet René, 47 ; Cadot Nestor, 43 ; Taquais Maurice, 43 ; Hodin Edmond, 41 ; Dransart Pierre, 38 ; Gressier Gilbert, 39 ; Blanchois Auguste, 36.

COURTIEUX

Inscrits : 31 - Votants : 28
Blancs et nuls : 3 - Majorité absolue : 15
Elus : MM. Derozier Abel, 22 voix ; Langlet Lucien, 21 ; Dieux Frédéric, 20 ; Grandjean Auguste, 18 ; Manteaux Eugène, 17 ; Joly Léopold, 16 ; Despières Emile, 15.

CRAPEAUMESNIL

Inscrits : 30 - Votants : 29
Blancs et nuls : 1 - Majorité absolue : 15
Elus : MM. Beaudet Eugène, maire, conseiller d'arrondissement, 27 voix ; Pournier Clément, 25 ; Hochart Georges, 24 ; Dehloos Gaston, 21 ; Durotoy Augustin, 20 ; Maillard Octave, 17.

CRISOLLES

Inscrits : 126 - Votants : 114
Blancs et nuls : 2 - Majorité absolue : 58
Elus : MM. Poulin, maire, 91 voix ; Debroy Maurice, 73 ; Armand Virgile, 61 ; Collette Jules, 79 ; Flament Ernest, 84 ; Lepot Lucien, 81 ; Massureur Arcade, 87 ; Totefer Edmond, 75 ; Verlain Joseph, 79 ; Hénot Joseph, 73.

CROUTOY

Inscrits : 51 - Votants : 44
Blancs et nuls : 0 - Majorité absolue : 23
Elus : MM. Joly Henri, 41 voix ; Créte Alphonse, 39 ; Destable Marcel, 39 ; Cauchemez Julien, 39 ; De France Etienne, 37 ; Lefebvre Ernest, 37 ; Duplessier Ernest, 35 ; Vasser Arthur, 35 ; Ruelle Ernest, 33 ; De France Fernand, 26.

CUVILLY

Inscrits : 124 - Votants : 113
Blancs et nuls : 2 - Majorité absolue : 56
Elus : MM. Hutellier Georges, 80 voix ; Le Breton Eugène, 77 ; Deneufbourg Roger, 75 ; Catoire Joseph, 65 ; Bertin Désiré, 64 ; Dollé Edmond, 60.

CUY

Inscrits : 46 - Votants : 45
Blancs et nuls : 1 - Majorité absolue : 23
Elus : MM. Séguin Paul, 37 voix ; Cadie Roger, 35 ; Flich Henri, 34 ; Gony Romain, 34 v. ; Lerat Adhémar, 32 ; Caille Gaston, 31 ; Frein Georges, 24 ; Beaudet Léon, 24 ; Daire Lucien, 24.

DIVES

Votants : 58. Suffrages exprimés : 58
Elus : MM. Hachet, 46 voix ; Lefèvre Roger, 46 ; Bernaville André, 46 ; Vauvillé Kléber, 44 ; Delnet Abel, 43 ; Desachy Jules, 41 v. ; Desachy Anatole, 40 ; Séguin André, 37 ; Boulogne Edgar, 31.

DRESLINCOURT

Inscrits : 79 - Votants : 69
Blancs et nuls : 1 - Majorité absolue : 34
Elus : MM. Depoit Robert, 48 voix ; Montigny Clotaire, 46 ; Laruelle René, 46 ; Bourbon Louis, 45 ; Soulas Jules, 45 ; Trouillet Gustave, 45 ; Lejange André, 45 ; Famen Louis, 43 ; Mérisse Ernest, 42 ; Vigreux Georges, 42.

ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE

Inscrits : 118 - Votants : 102
Blancs et nuls : 3 - Majorité absolue : 53
Elus : MM. Paillet Georges, 59 voix ; Bonnin Clément, 58 ; Grigaux René, 57 ; Lecomte René, 56 ; Hauroy Raymond, 55 ; Goulet Eugène, 52 ; Poilleur Auguste, 50 ; Stripe Paul, 50.

ESTREES-SAINT-DENIS

Inscrits : 441 - Votants : 396
Blancs et nuls : 9 - Majorité absolue : 194
Elus : MM. Belloy Marcel, maire, 257 v. ; Legent Philémond, 232 ; Pasquet Louis, 223 ; Noël Charles, 226 ; Douillet Colbert, 213 ; Lucas Edmond, 210 ; Marteau Gabriel, adjoint, 205 ; Lemaire Alphonse, 205 ; Biencourt Louis, 202 ; Cabaret Louis, 195.

FLAVY-LE-MELDEUX

Inscrits : 47 - Votants : 42
Blancs et nuls : 0 - Majorité absolue 22
Elus : MM. Cerrf Marcel, 35 voix ; Maclart Firmin, 34 ; Cerrf Elie, 34 ; Fichot Jean, 33 ; Soupy Albert, 31 ; Bazin Joseph, 29 ; Nonin Edmond, 28 ; Billon Léonard, 27 ; Daudré Léon, 27 ; Bazin Germain, 26.

FRANCIERES

Inscrits : 172 - Votants : 147
Blancs et nuls : 5 - Majorité absolue : 72
Elus : MM. Benoit Gaston, maire, 134 v. ; Cormon Aristide, adjoint, 128 ; Fercot Léon, c.s., 126 ; Rigaut Achille, c.s., 120 ; Covet Louis, c.s., 116 ; Beaufils Edouard, c.s., 114 ; Gavrel Louis, c.s., 114 ; Boulanger Anatole, c.s., 113 ; Froment Emile, c.s., 108 ; Dupuis Hyacinthe, c.s., 108 ; Monnet Maurice, c.s., 101 ; Droupy Marcel, c.s., 94.

GOURNAY-SUR-ARONDE

Inscrits : 150 - Votants : 134
Blancs et nuls : 6 - Majorité absolue : 64
Elus : MM. Lobert Georges, 67 voix ; Bourlet Fernand, 66 ; Balaingy Gabriel (non candidat), 65.

GRANDFRESNOY

Majorité absolue : 110
Elus : MM. Morlière, 177 voix ; Hinaux Fulbert, 130 ; Talon Léon, 155 ; Delayan Charles, 133 ; Firmin, 143 ; Pinel H., 150 ; Trumelet, 111 ; Suret, 124 ; Franqueville, 127 ; Floury Amand, 110.

GUISCARD

Inscrits : 300 - Votants : 268
Blancs et nuls : 7 - Majorité absolue : 131
Elus : MM. Dussanter François, 172 voix ; Dacheux, maire, 170 ; Dallongue, adjoint, 168 ; Prestel Elie, 163 ; Germain, 133 ; Lécuyer André, 155 ; Sterlin Pierre, 152 ; Malin Alphonse, 142 ; Grenier Henri, 139.

HAUTEFONTAINE

Votants : 74
Elus : MM. Grandjean Eug., 64 voix ; Demory Paul, maire, 63 ; Chrétien Louis, c.s., 63 ; Feller Pierre, c.s., 60 ; Herbin Fernand, 63 ; Delange Pierre, adjoint, 54 ; Chrétien Clovis, c.s., 49 ; Lévêque Jules, c.s., 48 v. ; Bondux Thomas, c.s., 42 ; Bonneau Jules, 42.

JANVILLE

Inscrits : 115 - Votants : 109
Blancs et nuls : 1 - Majorité absolue : 55
Elus : MM. Bouchier Aramis, 71 voix ; Gagny Hector, 71 ; Noël Emile, 69 ; Romain Fénelon, 68 ; Delange Pierre, adjoint, 54 ; Chrétien Gaston, 67 ; Legrange Armand, 66 ; Marin Albert, 65 ; Boullenois Gaston, 65 ; Gallois Raymond, 65.

JALZY

Inscrits : 134 - Votants : 115
Blancs et nuls : 2 - Majorité absolue : 58
Elus : MM. Larue André, maire, 90 voix ; Bayer Abel, adjoint, 102 ; Faroux Jules, c.s., 90 ; Grégoire Louis-Alfred, c.s., 92 ; Lévêque Pierre-Aymard, c.s., 88 ; Liévaux Edmond, c.s., 86 ; Véron Philippe, c.s., 92 ; Vigreux Albert, c.s., 88 ; Waterloo Georges, c.s., 77 ; Poigné Emile, c.s., 86.

LACHELLE

Inscrits : 83 - Votants : 75
Suffrages exprimés : 69
Elus : MM. Mauguere Robert, 57 ; Dupont Léopold, maire, 52 ; Claux Désiré, 51 ; Fihen Alfred, 51 ; Julien Lucien, 50 ; Desoudin Robert, 48 ; Ricot Alfred, 45 ; Batten Idebert, 45 ; Dutilloy Charles, 44 ; Auxenfans Emile, 43.

LA NEUVILLE-SUR-RESSONS

Inscrits : 37 - Votants : 29
Blancs et nuls : 4 - Majorité absolue : 13
Elus : MM. Gourlay Joseph, 21 voix ; Guette Gilbert, 21 ; Ténart Georges, 20 ; Bénard Alphonse, 17 ; Quille Léonard, 16 ; Leu Ernest, 14 ; Lallé Célestin, 13 ; Duvivier Eugène, 13.

LASSIGNY

Inscrits : 231 - Votants : 202
Blancs et nuls : 5 - Majorité absolue : 197
Elus : MM. Ribeyre, c.s., 152 voix ; Desseaux, c.s., 134 ; Thiébaud, c.s., 123 ; Delnet, c.s., 122 ; Dubois Pierre, c.s., 119 ; Dufourneaux, c.s., 118 ; Dubois Edouard, c.s., 116 ; Cugnière Alfred, c.s., 116 ; Chardon, c.s., 109 ; Caire Edmond, c.s., 109 ; Montiez, 102.

LE FAYEL

Inscrits : 34 - Votants : 31
Blancs et nuls : 1 - Majorité absolue : 16
Elus : MM. Bidaut Adrien, 25 voix ; Gaston Dupas, 27 ; Boucher Jules, 24 ; Charpenier René, 23 ; Pinel Martial, 18 ; Fouquier Henri, 22 ; Dupas Marcel, 19 ; Louvat Raymond, 18 ; Collé Charles, 17.

LE MEUX

Inscrits : 181 - Votants : 166
Blancs et nuls : 5 - Majorité absolue : 90
Elus : MM. Lesot, 141 v. ; Defrance, 137 ; Denunq, maire, 126 ; Pinnel, 122 ; Dupain, 126 ; Mariez, 108 ; Menier, 108 ; Trouillet, 104.

LATAULE

Inscrits : 43 - Votants : 39
Blancs et nuls : 0 - Majorité absolue : 20
Elus : MM. Orens Henri, 38 voix ; Barbe François, 29 ; Morcourt, 31 ; Mansart Ludovic, 35 ; Morlière Eugène, 29 ; Verdé Albert, 28 ; Flaqueot Léon, 27 ; Hochart Anatole, 26 ; Putefin Gaston, 26.

LONGUEIL-ANNE

Inscrits : 360 - Votants : 274
Blancs et nuls : 7 - Majorité absolue : 134
Elus : MM. de Lavillèon, maire, 154 voix ; Chrétien, 152 ; Leball, 152 ; Maclart, 149 ; Durvigne, 147 ; Senecaux, 142 ; Picq, 137 ; Petit, 133 ; Duchateau, 135.

MACHEMONT

Inscrits : 128 - Votants : 115
Blancs et nuls : 2 - Majorité absolue : 57
Elus : MM. Leroy Henri, c.s., 90 voix ; Dhucq Léon, c.s., 74 ; Dricourt Charles, c.s., 73 ; Fercot Paul, 71 ; Charpentier Albert, c.s., 70 ; Nanteux André, 67 ; Marchand Prosper, c.s., 66 ; Tupinier Gabriel, 66 ; Legrand Alfred, 63 ; Semé René, 62.

MELICOCQ

Inscrits : 77 - Votants : 71
Blancs et nuls : 0 - Majorité absolue : 36
Elus : MM. Flamant Lubin, 48 voix ; Brunet Marcel, 48 ; Lambert Edgard, 47 ; Legrange André, 45 ; Bourdon Raymond, 44 ; Leroy Louis, 39 ; Delabie Eugène, 39 ; Cornet Louis, 37.

34 voix ; Harlé Albert, 33 ; Fournier Alfred, 29 ; Lebouët Albert, 29 ; Delaby Lucien, 27. Ballottage pour 2 sièges.

MONCHY-HUMIERES

Votants : 121
Blancs et nuls : 2 - Majorité absolue : 60
Elus : MM. Lenardeux Emile, 102 voix ; Savreux André, 91 ; Moreaux Marcel, 91 ; Soussiquier Jules, 81 ; Honoré Léon, 79 ; Détape Désiré, 75 ; Hugon Alexandre, 74 ; Vervel Gaston, 71 ; Billa Robert, 67 ; Grandvillet Félicien, 65.

MONTMACQ

Inscrits : 101 - Votants : 91
Majorité absolue : 46
Elus : MM. Paté, ancien maire, 44 voix ; Durand François, 39 ; Léopold Lucien, 38 ; Biette Justin, 37 ; Denis Camille, 35 ; Labitte Paul, 35 ; Masson Louis, 35 ; Decroix Albert, 34 ; Vervin Robert, 34 ; Lépine Julien, 33 voix ; Achard Léon, 33 ; Augendre Lucien, 33 ; Guillard Henri, 32 ; Martin Bertin, 32 ; Docteur Wery, 32.

NEUFVY-SUR-ARONDE

Inscrits : 38 - Votants : 33
Elus : MM. d'Arrentières Robert, 28 voix ; Morelle Georges, 25 ; Demonchy Marcel, 24 ; Berthe Georges, 23 ; Ledent Maurice, 21 ; Conty Paul, 21 ; Bin André, 20 ; Hamel Louis, 18 ; Lamorie Henri, 17.

OGNOLLES

Inscrits : 91 - Votants : 80
Elus : MM. Reynen Emile, conseiller général, maire, 74 voix ; Mazier Raoul, 57 ; Dival Emile, 56 ; Vilette Louis, 54 ; Reynen Albert, 54 ; Sterlin Emile, 45 ; Duconé Camille, 42.

PASSEL

Inscrits : 60 - Votants : 57
Blancs et nuls : 1 - Majorité absolue : 29
Elus : MM. Jacques d'Escayrac, 42 voix ; Gat Gaston, 47 ; Robert, 46 ; Bouchain Lucien, 40 ; Camus Georges, 41 ; Martin Charles, 33 ; Marin Gaston, 36 ; Williot Gaston, 33 ; Lefèvre Pierre, 30.

QUESMY

Inscrits : 35 - Votants : 34
Elus : MM. Colnet Arthur, 33 ; Poulin Albert, maire, conseiller d'arrondissement, 32 ; Voiret Théophile, 32 ; Lemaire Georges, 25 ; Fontaine Colbert, 25 ; Mansart Gaston, 24 ; Bréhon André, 20 ; Dubost Georges, 20 ; Baudou

VARESNES

Inscrits : 93 — Votants : 84
Majorité absolue : 42
M. MM. Dufour René, c. s., 71 ; Leroy...

VENETTE

Inscrits : 474 — Votants : 427
Majorité absolue : 208
M. MM. Melenne André, 296 voix ;...

VIEUX-MOULIN

Inscrits : 114 — Votants : 103
Majorité absolue : 52
M. MM. Bailly, maire, 81 voix ;...

VIGNEMENT

Inscrits : 56 — Votants : 46
Majorité absolue : 22
M. MM. Bullot Albert, 29 voix ;...

Les autres Arrondissements

BETHYSY-SAINT-MARTIN
Votants : 275 — Majorité absolue : 139
M. MM. de Seroux Fernand, maire, 152 ;...

CREPY-EN-VALOIS
Liste du Cartel des Gauches. — Elus :
M. Franconin, c. s., 846 ;...

GLAIGNES
Inscrits, 63. — Votants, 63
Majorité, 32
Elus : MM. Poulet Pierre, c. s., 45 ;...

ORROUY
Inscrits, 140. — Votants, 122
Blanc, 1
Elus : MM. Dherville Raymond, 106 voix ;...

LOTTERIE

Nous rappelons les gros avantages de la
Loterie de l'Association Générale des Mutilés...

PALAIS DU VÊTEMENT

31, Rue Solferino, COMPIÈGNE
1ère Communion
GARÇONNETS - FILLETES
Les plus beaux vêtements
aux meilleurs Prix

M. Bussière, Préfet de l'Oise
inaugure une œuvre sociale

Le 1er mai, a été ouvert à Crèvecœur,
le centre interdépartemental infantile médico-pédagogique...

Mouvement dans le Personnel
des Percepteurs de l'Oise

Au tableau d'avancement
Hors classe : M. Rosier, percepteur de
Sainte-Maxence.

Percepteurs susceptibles d'obtenir
leur changement à équivalence

Hors classe : M. Roy, percepteur de
Noyon.
1re classe, 2e échelon : M. Palsou, percepteur...

La Situation des Retraités

On nous communique la note suivante :
Le décret-loi du 28 octobre 1934 marque
incontestablement un redressement des erreurs...

Préparons notre Exposition

Nous aurons une Exposition en 1937.
Des bruits contradictoires ont circulé,
certains scepticisme s'est manifesté...

A travers Compiègne

Justice de Paix

Par décret du 3 mai, M. Pierre-Marie
Pradère-Niquet a été nommé greffier de
la Justice de Paix de Compiègne...

Enfance déficiente

La prochaine consultation du docteur
Lauzier pour les enfants nerveux, retardés,
instables ou anormaux, aura lieu le...

L'inauguration du Salon
des Amis des Arts

Distribution des prix des concours de dessin
Samedi, dans les magnifiques salles Saint-Nicolas,
avait lieu l'inauguration de l'Exposition...

Ball-Trapp de Compiègne

Le 28 avril la Société du Ball-Trapp a
donné sa première réunion dans son merveilleux
cadre du Stand de polo des officiers...

Objets perdus

Un chien de chasse avec collier, plaque
au nom de Montigny. — Un livre de débit.
— Un sac à main contenant divers objets.

Objets trouvés

Une clef à molette. — Une médaille sportive
(1934). — Une paire de gants en peau.

La beauté n'est que le miroir
de la santé

Seule une bonne santé prolonge la jeunesse.
Une teint fraise et rose, un corps souple
sont le privilège d'un organisme sain et robuste.

Exposition des Amis des Arts

L'exposition est ouverte tous les jours de
14 heures à 19 heures. Entrée : 2 francs.

Au Tournoi international de Fléuret

Au tournoi international de fléuret, organisé
par la Société d'Esgrime de Caen, le samedi
27 avril 1935, nous avons relevé avec plaisir...

A propos d'une fugue

Nous recevons la lettre suivante :
Compiègne, le 4 Mai 1935.
Monsieur le Directeur du Progrès de l'Oise,

Un homme : tue sa compagne et se suicide

Le drame qui remonte au 26 avril n'a été
découvert que dimanche. Un crime dont l'auteur
s'est ensuite donné la mort a été découvert...

PLISSÉS ET JOURS

Sur tous tissus - Travail très soigné
BOUTONS
Mme ACOLET, 9, rue Le Féron
COMPIÈGNE

HOMÉOPATHIE COMPLEXE

Méthode du D' MARÇAIS
Le Docteur E. L. MONER, recevra à
Compiègne, Hôtel de France, Jours 16 Mai
de 14 à 16 heures

PERNOD FILS

Office Agricole départemental
TRAITEMENTS DE PRINTEMPS
DES ARBRES FRUITIERS
L'Office agricole départemental organise
des démonstrations de traitements insecticides...

Etablissements dangereux,
insalubres ou incommodes

Par arrêté préfectoral en date du
30 avril 1935, la Société Anonyme « Compagnie
Industrielle des Pétales » a été autorisée...

Le feu au champ de manœuvres

Vendredi, dans la matinée, le feu s'est
déclaré au terrain de manœuvres, à environ
300 mètres du poste de police des aéronauts.

Malade dans la rue

Circulant rue Solferino, vendredi, vers
13 h. 30, M. Désiré Hautrive, 66 ans,
demeurant à Reihondes, s'est affaïssé sur
le trottoir. Il a été transporté à l'hôpital général.

Perdu

Il a été perdu entre le Palais, la rue de
la Procession et la rue des Veneurs, un
livre de comptabilité. Prière de le rapporter...

Objets perdus

Un chien de chasse avec collier, plaque
au nom de Montigny. — Un livre de débit.
— Un sac à main contenant divers objets.

Objets trouvés

Une clef à molette. — Une médaille sportive
(1934). — Une paire de gants en peau.

La beauté n'est que le miroir
de la santé

Seule une bonne santé prolonge la jeunesse.
Une teint fraise et rose, un corps souple
sont le privilège d'un organisme sain et robuste.

J. LEFÈVRE
Opticien
Société Resp. Lim. Cap. 40.000 fr.
10, rue des Pâtisiers, 10
(en face la Justice de Paix)
Compiègne - Tél. 163
Lunettes, pince-nez, acier, or, argent
Exécution des ordonnances d'Oculistes
Verres spéciaux pour Astigmatisme
vrai Cristal de Roche
et Cataractes.
BAROMÈTRES, THERMOMÈTRES,
JUMELLES
Appareils de Photographie
Accessoires et bords tout préparés en sels ou
liquides, châssis, albums, cartes, lanternes,
égouttoirs, dégraderateurs en tous genres.
PRODUITS CHIMIQUES PURS POUR LA PHOTOGRAPHIE
Fermé Dimanches et Fêtes
(La Maison n'a ni représentant, ni voyageur)

UN BREVET DE
DE BONNE
SANTÉ

UN BREVET DE
DE BONNE
SANTÉ
OBTIENT PAR L'EMPLOI RÉGULIER
DE LA GRANDE PHARMACIE PRINCIPALE
PLACÉ SAINT-JACQUES
COMPIÈGNE
son action dépurative et digestive
en fait un véritable BREVET de LONGEVITÉ

PLISSÉS ET JOURS

Sur tous tissus - Travail très soigné
BOUTONS
Mme ACOLET, 9, rue Le Féron
COMPIÈGNE

HOMÉOPATHIE COMPLEXE

Méthode du D' MARÇAIS
Le Docteur E. L. MONER, recevra à
Compiègne, Hôtel de France, Jours 16 Mai
de 14 à 16 heures

PERNOD FILS

Office Agricole départemental
TRAITEMENTS DE PRINTEMPS
DES ARBRES FRUITIERS
L'Office agricole départemental organise
des démonstrations de traitements insecticides...

TONI-VITAL DALICAN

LE PUISSANT RECONSTITUANT de la
GRANDE PHARMACIE PRINCIPALE, PLACE SAINT-JACQUES, COMPIÈGNE

MEDECINE HOMEOPATHIQUE

Le Docteur ARIES, de la Faculté de
Médecine de Paris, reçoit à l'Hôtel de
la Cloche, à Compiègne, les samedis de
14 heures à 17 h. 30.

BRASSERIE - DANCING

LE TOURBILLON
La plus belle des Salles de Dances
Ouvert toute la Journée
3, Place de la Gare, Compiègne - T. 0.80
Samedis et Dimanches - Matinée et Soirée
avec le Mélodico-Jazz du Tourillon
Il est prudent de retenir sa Table
Tenue très correcte exigée

Spectacles et Cinémas

NOUVEAU-THÉÂTRE
WILLY THUNIS à COMPIÈGNE
Vendredi 10 mai, en soirée, grand gala. En
supplément au programme de cinéma (Arlette
et ses Papis), sur scène, en personne : Willy
Thunis, le célèbre créateur du rôle de Sou-
Chong dans « Le Pays du Sourire », le grand
succès de la Gaité-Lyrique.

TOVARITCH

Mercredi 22 mai, la pièce de Jacques Deval,
dont le succès a été si grand sera jouée,
par une troupe de premier ordre qu'Alger
et Nancy ont fort apprécié ces jours derniers.

CINEMA PINSON

MASQUES DE CIRE
Trois représentations : Samedi 11 mai, soirée
à 8 h. 45. Dimanche 12, matinée à
3 heures, soirée à 8 h. 45.
Le chef-d'œuvre du film en couleurs : Mas-
ques de cire. Réalisation de Michaël Curtiz.
Avec Lionel Atwill, Fay Wray, Glenda Far-
rell et Frank Mc Hugh. Masques de cire
est la plus belle réalisation en couleurs qui
se puisse imaginer. La perfection du procédé
employé dépasse tout ce qui a été vu jus-
qu'ici ; non seulement la couleur ne semble
pas artificielle, mais cette teinte merveilleuse
donnée aux visages, aux étoffes, aux
décorations d'intérieurs ajoute à l'impression
de vérité. Les spectateurs sont surpris
charmés, étonnés, emportés par la lumière
et les nuances. Quant au scénario, il serait
difficile d'en cerner la surprise aux per-
sonnages qui viennent voir ce film extraordi-
naire. Disons seulement que des scènes éton-
nantes se déroulent, toutes les secondes ont
un effet supérieur au précédent. Et si
certains passages sont émouvants, par contre
la gaieté est merveilleusement représentée
par l'espiègle Glenda Farrell. Masques
de cire est un spectacle unique qu'il faut
aller voir !

NOUVEAU-THÉÂTRE

COMPARTIMENT DE DAMES SEULES
Jeudi 9 mai, matinée et soirée, deux der-
nières représentations du film : Compartiment
de Dames seules.
ARLETTE ET SES PAPAS
Du vendredi 10 au jeudi 16 mai (mardi
mercredi exceptés), soirée à 8 h. 45. Diman-
che et jeudi, matinées à 2 h. 45. — Vendredi
grand gala avec Willy Thunis.

NOUVEAU-THÉÂTRE

COMPARTIMENT DE DAMES SEULES
Jeudi 9 mai, matinée et soirée, deux der-
nières représentations du film : Compartiment
de Dames seules.
ARLETTE ET SES PAPAS
Du vendredi 10 au jeudi 16 mai (mardi
mercredi exceptés), soirée à 8 h. 45. Diman-
che et jeudi, matinées à 2 h. 45. — Vendredi
grand gala avec Willy Thunis.

NOUVEAU-THÉÂTRE

COMPARTIMENT DE DAMES SEULES
Jeudi 9 mai, matinée et soirée, deux der-
nières représentations du film : Compartiment
de Dames seules.
ARLETTE ET SES PAPAS
Du vendredi 10 au jeudi 16 mai (mardi
mercredi exceptés), soirée à 8 h. 45. Diman-
che et jeudi, matinées à 2 h. 45. — Vendredi
grand gala avec Willy Thunis.

NOUVEAU-THÉÂTRE

COMPARTIMENT DE DAMES SEULES
Jeudi 9 mai, matinée et soirée, deux der-
nières représentations du film : Compartiment
de Dames seules.
ARLETTE ET SES PAPAS
Du vendredi 10 au jeudi 16 mai (mardi
mercredi exceptés), soirée à 8 h. 45. Diman-
che et jeudi, matinées à 2 h. 45. — Vendredi
grand gala avec Willy Thunis.

NOUVEAU-THÉÂTRE

COMPARTIMENT DE DAMES SEULES
Jeudi 9 mai, matinée et soirée, deux der-
nières représentations du film : Compartiment
de Dames seules.
ARLETTE ET SES PAPAS
Du vendredi 10 au jeudi 16 mai (mardi
mercredi exceptés), soirée à 8 h. 45. Diman-
che et jeudi, matinées à 2 h. 45. — Vendredi
grand gala avec Willy Thunis.

NOUVEAU-THÉÂTRE

COMPARTIMENT DE DAMES SEULES
Jeudi 9 mai, matinée et soirée, deux der-
nières représentations du film : Compartiment
de Dames seules.
ARLETTE ET SES PAPAS
Du vendredi 10 au jeudi 16 mai (mardi
mercredi exceptés), soirée à 8 h. 45. Diman-
che et jeudi, matinées à 2 h. 45. — Vendredi
grand gala avec Willy Thunis.

NOUVEAU-THÉÂTRE

COMPARTIMENT DE DAMES SEULES
Jeudi 9 mai, matinée et soirée, deux der-
nières représentations du film : Compartiment
de Dames seules.
ARLETTE ET SES PAPAS
Du vendredi 10 au jeudi 16 mai (mardi
mercredi exceptés), soirée à 8 h. 45. Diman-
che et jeudi, matinées à 2 h. 45. — Vendredi
grand gala avec Willy Thunis.

NOUVEAU-THÉÂTRE

COMPARTIMENT DE DAMES SEULES
Jeudi 9 mai, matinée et soirée, deux der-
nières représentations du film : Compartiment
de Dames seules.
ARLETTE ET SES PAPAS
Du vendredi 10 au jeudi 16 mai (mardi
mercredi exceptés), soirée à 8 h. 45. Diman-
che et jeudi, matinées à 2 h. 45. — Vendredi
grand gala avec Willy Thunis.

MARGNY-LES-COMPIÈGNE

Les élections municipales

Inscrits, 1.209. — Votants, 1.058
Suffrages exprimés, 1.026
Majorité absolue, 514

Liste d'Union républicaine

MM. Acary Henri, c. s. .... 551 Elu
Mauny Emilie, adjoint. .... 548 —
Gervoise Gilbert, c. s. .... 542 —
Ply Marcel, c. s. .... 538 —
Simbozelle Maurice, c. s. .... 535 —
Bailot Gaston, ..... 529 —
Lescot Michel, c. s. .... 527 —
Poiret Gaston, prof. h. .... 521 —
Boulongne André, c. s. .... 514 —
Féret-Roux, industriel, ..... 511 voix
Pré-Sin Cl., grainetier, ..... 506
Blot-Sic, entrepreneur, ..... 504
Delacroix Henri, mécanicien, ..... 501
Capdevielle Michel, c. s. .... 499
Paris Maurice, ag. de suc. .... 495
Rousseau Paul, maire, ..... 484
Descaux René, c. s. .... 471
Gideux Pierre, comptable, ..... 469
Dubert Roger, ..... 467
Miel Oscar, ..... 466
Génart Albert, retraité, ..... 455
Férand Roger, c. s. .... 452
Grégoire René, retraité, ..... 443

Liste du Cartel des gauches

MM. Hardret Edouard, ..... 519 Elu
Vignon Edouard, anc. c. m. 513 voix
Bardoux Albert, ..... 512
Gauthier Gabriel, c. s. .... 501
Gracin Louis, ..... 483
Flandrin Gualbert, ..... 472
Lambert Maurice, ..... 471
Racine Eugène, ..... 463
Pollet Maurice, ..... 449
Héraud Ange, ..... 444
Devillers René, ..... 439
Bléuse Lucien, ..... 437
Ponchard Gaston, ..... 436
Tamisier Charles, ..... 436
Préost Oscar, ..... 428
Vreuil Elie, ..... 427
Bériot Maurice, ..... 427
Durepierre Alfred, ..... 423
Madel Georges, ..... 422
Gamaïn André, ..... 416
Crépeaux Gaston, ..... 411

Le nombre de conseillers à élire étant de
23 et 10 candidats seulement ayant réuni les
conditions exigées pour être élu 1er tour,
il sera procédé à un second tour de scrutin
le dimanche 12 mai 1935, à 7 heures du
matin, pour élire les treize membres.

AVIS

Afin d'éviter des frais de recouvre-
ment, nous serions reconnaissants aux
personnes qui nous adresseraient des avis
pour bals, naissance, fiançailles, décès ou
remerciements, de joindre à leur envoi le
montant de ces annonces, soit 10 francs.

L'Action vigoureuse
des Groupements Commerciaux
et Industriels de France

Nous avons eu l'occasion déjà de signa-
ler à l'attention de nos lecteurs la vigou-
reuse action de redressement économique
entreprise par la Confédération des Groupements
Commerciaux et Industriels de France. Les manifestations de ce vivant
organisme que préside M. Duham, assisté
de MM. Emile Mauny et Victor Constant,
se sont multipliées dans toutes les villes
de France depuis quelques mois.

Les animateurs de la vie économique,
industriels et commerçants, créateurs de
richesses et grands payeurs d'impôts,
compréhensifs enfin la nécessité d'abandonner
leurs dissentiments interprofessionnels
et d'affirmer leur solidarité devant les
Pouvoirs publics. Les grandes réformes
qui sont, de toute évidence, indispensables
à la reprise économique, ne pourront être
imposées qu'à cette condition. Seule la
puissance du syndicalisme des fonction-
naires, depuis plus de 10 ans, a permis
aux administrations publiques d'exercer
sur la France active une véritable dicta-
ture. On est arrivé à cette monstruosité
d'une fiscalité qui ruine le commerce
et l'industrie pour entretenir certains organes
parasitaires de l'Etat. Le moment est
venu d'une réaction décisive contre le
poids écrasant des impôts. Les industries
et le commerce ont fait tous les sacrifices
possibles depuis cinq ans. La marge
de leur bénéfice, réduite petit à petit,
est pratiquement supprimée, mais, dans
chaque prix subsiste la proportion incom-
pressible des impôts. Cette proportion est
énorme. Réduite dans la mesure où tout
a été réduit depuis cinq ans, c'est-à-dire
de 25 à 30 %, elle paraît, en même
temps qu'un bénéfice nécessaire à la vie
des entreprises, une nouvelle diminution
des prix de vente, propice à la reprise des
affaires. Le pays se trouve actuellement
dans l'alternative d'une déflation budgé-
taire immédiate et massive, ou d'une tra-
gique aventure monétaire sous la forme
d'inflation ou de dévaluation.

Les industriels et les commerçants qui
constatent la réalité de cette situation,
dans leurs propres affaires, ont raison de
se liquer pour protester. Ils défendent
ainsi l'intérêt général. Le Congrès d'Au-
rillac a mis en lumière des faits scan-
dalleux. Certains départements supportent
des charges fiscales qui atteignent plus
de 200 fr. par personne. Un budget dé-
partemental était de 2.320.000 fr. en
1914, de 19.995.000 fr. en 1928, de
22.702.000 fr. en 1931, était de 37.600.000
fr. en 1932 ! La fiscalité dévore la France.
Dans le récent numéro d'avril de l'im-
portant bulletin de la Confédération des
Groupements Commerciaux et Industriels,
M. Duham signale que le budget de l'Etat
n'a été comprimé que de 2,7 milliards
par rapport à 1930, et qu'actuellement
l'ensemble de la fiscalité qui pèse sur
le pays, budget d'Etat, des départements,
des communes et budgets annexes, notam-
ment des chemins de fer, est encore de
82 milliards.

Ces chiffres indiquent la proportion des
dégrevements fiscaux à effectuer. La vie
de nos industries et de nos commerces
en dépend. Mais elle dépend aussi de
mesures énergiques pour assurer l'égalité
de tous les citoyens et de toutes les
entreprises devant l'impôt par une sage
réglementation des installations abusives
des commerçants et industriels étrangers,
par le renforcement des lois sur les indi-
cations d'origine, par la répression des
abus du colportage et du débailage, et
la modération du fisc dans ses exigences,
etc.
Le programme des Industriels et des
Commerçants est plein de sagesse. Dans
la situation économique et financière ac-
tuelle du pays, il doit s'imposer d'urgence
à certaines administrations de nos collec-
tivités publiques que la démagogie égare,

# ECHOS DE NOYON

## Les Elections Municipales

Le Conseil municipal de Noyon a été élu au premier tour de scrutin sur une liste de très large union. Aux conseillers sortants qui se représentaient se joignent d'excellentes recrues qui feront certainement du bon travail dans l'intérêt de la ville.

Nous saluons cordialement les membres du nouveau Conseil municipal de Noyon. Elus sous le signe de la concorde, ils répondront, nous en sommes persuadés, aux espoirs que les électeurs ont mis en eux.

Inscrits, 1.803	—	Votants, 1.514
MM. Loire Léon, c. sortant	1.024	Elu
Dufour Maurice, c. s.	1.023	—
Finet Lucien, c. d'arrond.	976	—
Baudoux Augustin, c. s.	946	—
Gary Louis, négociant	940	—
Demarez Henri, entrepreneur	930	—
Gérardin Adrien, anc. nég.	918	—
Bourgeois Fernand, arch.	895	—
Darchy Jean, hôtelier	882	—
Gérard Louis, anc. nég.	862	—
Brezillon André, c. s.	857	—
Lhomme Adrien, adjoint.	842	—
Gréhan Henri, c. s.	841	—
Jean-Marie Louis, c. s.	833	—
Bontemps Louis, adjoint.	826	—
Laute René, c. s.	823	—
Henriquet Maurice, entr.	813	—
Vitte Armand, c. s.	812	—
Anguise Théotime, c. s.	808	—
Langlois Georges, c. s.	798	—
Nouvel Pierre, adjoint	782	—
Huguet Edouard, c. s.	782	—
Poëlgier Ed., président de l'Union Commerciale	766	—
Viennent ensuite :		
MM. Létang Ed., ag. d'ass.	754	voix
Caudel Louis, maréchal.	744	—
Dautremont André, directeur de scierie	582	—
Lévêque Aimé, cultivateur.	549	—
Carot Anselme, instr. ref.	504	—
Lecart Gaston, empl. d'us.	451	—

### Remerciements aux Electeurs

Chers Concitoyens, Vous avez rempli, dimanche dernier, vos devoirs d'électeurs en votant en masse dans le calme et la dignité. Malgré l'absence de luttes et de compétitions vous avez tenu à apporter de très nombreux suffrages aux candidats.

Non seulement tous les sièges sont pourvus dès le premier tour, mais, fait très rare, des candidats ayant obtenu la majorité absolue n'ont pu cependant être élus, venant après le vingt-troisième rang.

Tous vous sont profondément reconnaissants.

Vous avez voulu montrer que votre désir d'entente et d'union répondait à votre manière de voir. Soyés persuadés que nous resterons fidèles à ce programme dans la gestion des affaires de la Ville.

Nous nous efforcerons de justifier votre confiance en défendant les intérêts locaux avec toute notre activité et tout notre dévouement.

Noyon, le 6 Mai 1935.

LOIRE LÉON, DUFOUR MAURICE, FINET LUCIEN, BAUDOUX AUGUSTIN, GARY LOUIS, DEMAREZ HENRI, GERARDIN LOUIS, BOURGEOIS FERNAND, DARCHY JEAN, GÉRARD LOUIS, BRÉZILLON ANDRÉ, L'HOMME ADRIEN, GRÉHAN HENRI, JEAN-MARIE LOUIS, BONTEMPS LOUIS, LAUTE RENÉ, HENRIQUET MAURICE, VITTE ARMAND, ANGUISE THÉOTIME, LANGLOIS GEORGES, NOUVEL PIERRE, HUGUET EDOUARD, POËLGER EDOUARD.

### Aéro-Club du Noyonnais

L'Aéro-Club du Noyonnais informe ses adhérents qu'une assemblée générale aura lieu le mercredi 8 mai, à 20 h. 30, salle des conférences, à la Mairie de Noyon.

Cette assemblée générale qui devait avoir lieu le 26 avril, a été reportée au 8 mai par suite de non disponibilité de la salle à la date arrêtée précédemment.

Ordre du jour : Compte rendu de gestion ; Rapport moral et financier ; Approbation des comptes ; Renouvellement du tiers sortant du Comité de Direction.

Les membres qui désireraient faire partie du Comité de Direction ou poser des questions au cours de cette assemblée sont instamment priés d'en avvertir par lettre le secrétariat, avant le mardi 7 mai.

## Bière Française de Qualité la Slavia

Sans Commentaire Entrepôt des Bières de la Comète M. BLÉRY, à NOYON

## DANS LES COMMUNES

### Arrondissement de Compiègne

#### BIERMONT

Dimanche 12 mai, grand bal chez M. Puille Jules.

#### CAMBONNE-LES-RIBECOURT

##### Remerciements

Les Membres du Conseil Municipal réélus et les nouveaux élus remercient bien sincèrement les 128 électeurs qui leur ont témoigné leur confiance en votant pour la Liste d'Union Républicaine et les assurent de leur entier dévouement comme par le passé, au bien-être de tous et au développement de la Commune.

BARBIER, HENRIQUE, CALLOIX, CONDETTE, BOLLONS CALIXTE, DECLEIN, FRANJUS, BOCHAND, DUPLESSIER, ANCELLIN, DEIXONNE, CARTON.

#### CANNY-SUR-MATZ

La Fête. — Le dimanche 12 et le lundi 13 mai, fête patronale. Grand bal public et gratuit, en matinée et soirée. Attractions diverses sur la place publique.

#### CHIRY-OURS CAMP

Un témoignage de sympathie. — Au nom des parents des élèves de l'école des garçons de Chiry-Ourscamp, on nous adresse la lettre suivante :

Nous relevons dans le Progrès de l'Oise du 10 avril, parmi les noms d'instituteurs qui viennent d'être nommés Officiers d'Académie, celui de M. Coissieu, instituteur à Chiry-Ourscamp.

Nous n'avons pas eu l'occasion de le féliciter de cette distinction, car il vient de quitter la commune, appelé à d'autres fonctions, pour des motifs que nous connaissons tous. Mais nous aurons le plaisir de le revoir à Chiry où il a, dit-on, des attaches, et ce sera une occasion pour lui présenter nos félicitations.

#### CHOISY-AU-BAC

Remerciements. — Mme veuve Lesage, sa fille et toute la famille remercient sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de leur regretté défunt, M. Remy Lesage, particulièrement les délégations de la Société des Anciens Combattants, de la Société de Gymnastique « L'Espérance », de la Glacière de Chanteraine, et toutes celles qui ont apporté des fleurs.

Nous présentons à Mme veuve Lesage et à sa famille l'expression de nos condoléances émuës.

ESTREES-SAINT-DENIS

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme veuve Désiré Poitelin, née Lévêque Demareze, décédée le 6 mai, en son domicile, rue de l'Eglise, à Estreées-Saint-Denis.

Les obsèques auront lieu le jeudi 9 mai, à 9 h. 30 très précises, en l'église d'Estreées-Saint-Denis.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

ELINCOURT-SAINT-MARGUERITE

Elections. — Les candidats de la liste d'Union républicaine et de Défense des Intérêts de la commune d'Elincourt-Saint-Marguerite adressent leurs plus chaleureux remerciements aux électeurs qui ont bien voulu les honorer de leurs suffrages le 5 mai 1935. Les élus de cette liste, au nombre de sept, recommandent, pour le

### Anniversaire

M. et Mme Deglave font part qu'une messe d'anniversaire à la mémoire de leur fille, Georgette Deglave, décédée à Lochon-Guidel, aura lieu le samedi 11 mai, à 9 heures, en la cathédrale de Noyon.

Le présent avis tient lieu d'invitation.

### Pèlerinage des Anciens du 9<sup>e</sup> Cuirassiers

Nous apprenons que l'Amicale des Anciens Cuirassiers du 9<sup>e</sup> accomplira son pèlerinage annuel à Noyon le dimanche 26 mai 1935. Le culte du souvenir est vivace chez les vétérans de la cuirasse; ils n'oublient pas leur cher Noyon et chaque année y reviennent de plus en plus nombreux.

Cette année, ils ne reverront plus les restes de ce quartier Cambrome, l'un des plus beaux de France, qui coûta des millions aux noyonnais et qu'on n'a pas su conserver. Nous savons que l'Amicale du régiment a fait demander plusieurs fois à la Municipalité que le nom « du 9<sup>e</sup> Cuirassiers », si cher aux noyonnais, soit perpétué dans la vieille cité et donné à une artère de la ville. D'abord pour rappeler les 20 ans de séjour du régiment, ensuite pour honorer ceux qui, en 1914 et 1918 participèrent à sa défense. Le sacrifice des cuirassiers à pied du 9<sup>e</sup> tombés en défendant la ville, seul était un titre acquis à la reconnaissance des Noyonnais, ainsi que le déclarait, le 1<sup>er</sup> juin 1925, M. Magnier, maire de Noyon, recevant pour la première fois les Anciens Combattants du 9<sup>e</sup> Cuirassiers.

Ce désir n'est pas encore réalisé. Les demandes faites en 1933 et 1934 et adressées à M. le Maire et MM. les Conseillers municipaux de la ville de Noyon, n'ont même pas eu l'honneur d'une réponse : elles sont en léthargie dans les cartons de la Mairie où les nouveaux élus auront à cœur de les en faire sortir pour y donner une suite favorable.

Le programme de la journée sera donné dans un prochain numéro.

### Deux autos se taponnent

Au carrefour formé par le boulevard Ernest-Noël et la rue Michelet, une collision s'est produite entre une auto conduite par M. Albert Trolard, 44 ans, cultivateur à Cuits, et un camion conduit par M. Marcel Maudoux, 35 ans, au service de M. Poulin, industriel à Crisolles, demeurant à Noyon, rue de la Coulotte. Blessé au poignet et à la cuisse gauche, M. Trolard a reçu les soins de M. le docteur Toffin.

### Nos Nouveautés - Nos nouveaux Prix

Il n'y a pas de cadeaux de Première Communion moins chers, plus beaux, plus utiles, plus durables, que ceux que vous pouvez choisir en toute confiance.

A la Maison SALOMON-JORÉ 8, place Cordouan - NOYON

### NOYON-PALACE

Samedi 11 mai, en soirée, et dimanche, matinée et soirée :

#### MAURIN DES MAURES

d'après l'œuvre de Jean Aicard, avec Berval et Aquis Tapace.

Maurin des Maures est un personnage caractéristique que le roman de Jean Aicard a popularisé. On peut dire que c'est une sorte de héros de la vie provençale.

Dans le cadre pittoresque des plus merveilleux paysages, Maurin des Maures, Don Juan du Midi, grand chasseur, robuste, attentionné, y vit d'une vie intense.

Les pousesses de Maurin, son amour de l'indépendance, sa joie de vivre dans la montagne, sa rivalité avec le gendarme Sandri pour la conquête de la Joli Tomia, sa lutte contre les brigands, contre l'intendance et contre l'autorité lorsqu'elle lui déplait, voilà les thèmes que le cinéma illustre splendidement.

### La Plaque Chauffante NOVITAS

Toute la Cuisine sur un seul bec

Prix

45 fr.



En vente : MON CUVELETTE

18, Rue de Paris - NOYON

On demande Courtiers bien rétribués

scrutin de ballottage du 12 mai prochain, de voter en bloc, sans aucun panachage, pour leurs co-listiers : Baud Gilbert, Choquet Lucien, Teste Henri et Le Quéroy Jacques, qui ont obtenu respectivement 47, 46, 46 et 42 voix.

Pas d'abstentions et la victoire sera complète.

### Fête patronale. — Dimanche 12 mai, fête patronale.

En plus des attractions diverses, la Gaîté Lyrique s'est assurée le concours de la Société de musique de Chevincourt qui donnera un concert sur la place, le dimanche, à 16 heures. En soirée, à 21 heures, grand bal dans la salle des Fêtes.

Lundi 13 mai, à 16 heures, et en soirée, à 21 heures, grand bal, orchestre Gaillard.

Objet trouvé. — Une alliance en or, portant inscriptions gravées à l'intérieur, a été déposée au greffe de la Mairie.

### GOURNAY-SUR-ARONDE

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Edmond Pily, décédé le 5 mai, à l'hôpital de Pont-Sainte-Maxence, dans sa 71<sup>e</sup> année.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 7 mai, à 15 heures, en l'église de Gournay-sur-Aronde.

### GUISCARD

Anciens Combattants. — Que les A. C. de Guiscard et Crisolles se hâtent de se faire inscrire pour la magnifique excursion au Havre organisée le 19 mai. Les voyageurs seront déjà nombreux et les organisateurs seront dans l'obligation d'arrêter les inscriptions le jeudi 9 mai.

Le programme est ainsi fixé, avec les camarades du 329<sup>e</sup> du Havre :

Départ le 18 mai, à 14 heures.

Dimanche, 7 h. 15, petit déjeuner.

7 h. 45, visite des chantiers normands, sous l'aimable conduite du lieutenant de vaisseau Gérardin, de Noyon, où se trouvent des torpilleurs et un sous-marin.

9 h. 1/4, messe à Notre-Dame de la Victoire, à l'intention des camarades tombés au champ d'honneur.

10 h. visite du transatlantique « Paris » ; visite extérieure du transatlantique « Normandie », grandes formes, le port ; dépôt de gerbe au Monument aux Morts ; réception par la Municipalité.

12 h. 30, déjeuner.

L'après-midi, continuation de la visite de la ville ; bord de la mer : les phares, Saint-Adresse, la côte d'Ingonville.

Vers 16 heures, départ pour Ronen ; visite rapide et dîner.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à MM. Sterlin ou Poulin.

### Le feu dans un bois. — Un incendie qui a ravagé 9 hectares de bois et taillis s'est déclaré vendredi dans les bois des Usages, à Crisolles.

Cet incendie prit naissance dans la matinée par des étincelles projetées par le vent et provenant d'un feu de branchages allumé par un bûcheron.

Le feu trouvant un aliment facile dans les feuilles et les fougères sèches, menaçait de s'étendre à un carré de bois d'une superficie de 27 hectares qui fut évité grâce au concours apporté par les gendarmes des brigades de Guiscard, Lassigny, Noyon et par les habitants.

Le préjudice subi par les propriétaires du bois, MM. Granthomme, géomètre à Noyon, et Monget, propriétaire à Babœuf, s'élève à 9.000 francs.

### JAUX

Elections municipales. — MM. Caillof, Normant, Dutemple C., Ancel, Durussel A., Oyon E., Décamme N., conseillers sortants, réélus, remercient les électeurs de leurs suffrages et les assurent de leur dévouement.

### LACHELLE

Remerciements. — Mme veuve Coupelle-Bâton, M. et Mme Pihen-Bâton, Mlle Aline Bâton, les enfants Bâton-Coppé remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté au service et inhumation de leur regretté défunt, et s'excusent auprès des personnes qui, par erreur ou oubli, n'auraient pas reçu de faire-part.

### LACROIX-SAINT-OUEN

Plainte pour coups. — Mme Jean Godart, née Madeleine Dougé, 20 ans, ménagère, avenue des Bruyères, qui vendait du muguet aux automobilistes de passage, a été insultée et frappée par sa voisine, Mme Thaye, née Fédicie Luc, 34 ans. Peu satisfaite, Mme Godart a porté plainte.

### Une collision d'automobiles. — Samedi, vers 14 h. 30, une collision s'est produite entre deux automobiles.

Dans l'une se trouvait M. Jean Lacour, 28 ans, épicière, demeurant 27, rue du Connétable, à Chantilly, ses deux enfants et son père, M. Valentin Lacour, 55 ans. Dans l'autre, M. Marcel Duvivier, 19 ans, mécanicien, rue Jules-Ferry, à Lacroix, et quatre autres personnes, dont Mme Lécura, née Adrienne Lamendin, 35 ans, fruitière à Lacroix.

Mme Lécura fut légèrement blessée, ainsi que M. Valentin Lacour.

### Un indésirable. — Depuis le 20 avril 1930, le russe Constantin Doukhanine, n'exerçant aucune profession et n'ayant aucun domicile fixe, est frappé d'un arrêté d'expulsion, ce qui ne l'empêche pas de continuer à séjourner en France. Rencontré par les gendarmes, il a été écroué à la prison de Compiègne.

## JEUNESSE SEXUELLE

Spécifique médical à base d'hormones glandulaires, a prouvé son efficacité même là où d'autres remèdes ont échoué. OKASA donne nouvelle vie et vigueur. Renouveau intégral des deux sexes.



Brochure illustrée exceptionnellement intéressante envoyée grat. sous pli fermé. S'adresser Lab. OKASA (Serv. P. O.) 7, Faubourg Saint-Honoré, Paris (8<sup>e</sup>)

TOUTES BONNES PHARMACIES

(M. Fontaine, Phie de la Gare à Compiègne) (Phie Duquenne, 11, r. E.-Flaque

### REMY

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Joseph Suter, ratier, à Remy.

Les obsèques auront lieu le jeudi 9 mai, à 14 heures, en l'église de Remy. Nos condoléances à la famille.

### RIBECOURT

#### UNE VISITE MINISTERIELLE

M. Rivollet, ministre des Pensions, visitera l'école de rééducation de Ribecourt, aujourd'hui mercredi, dans la matinée.

#### Un accident mortel

Un accident qui a causé la mort d'un brave ouvrier s'est produit mardi matin, à la briqueterie exploitée par M. Samain, à Ribecourt.

Il était 8 heures; M. Moïse Lesueur, 42 ans, mécanicien, demeurant à Thourrotte, était occupé à graisser une machine lorsqu'il fut happé par une courroie de transmission.

La mort de M. Lesueur fut instantanée, et M. le docteur Lesgullons, de Ribecourt, ne put que constater le décès. Le corps de l'infortuné mécanicien fut transporté à son domicile. M. Lesueur laisse une veuve et deux enfants.

En cette douloureuse circonstance, nous prions Mme Lesueur, ses enfants et toute la famille de croire à l'expression de nos condoléances émuës.

### Quincallerie - Chauffage - Cycles

#### Henri TINGRY

##### Place de la République - RIBECOURT

Grand choix de Bicyclettes de marque Griffon, Olympique, Thomann, André Leducq

Grand choix de Cuisinières émaillées à partir de 495 francs en 75 centimètres

### SEMPIGNY

On repêche une noyée. — Lundi soir, on a repêché du canal le cadavre de Mme Carré, demeurant rue de l'Isle-Adam, à Noyon. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

### RESSONS-SUR-MATZ

Une grande Kermesse et grande kermesse bretonne auront lieu le dimanche 19 mai, à Ricquebourg et Ressons-sur-Matz, au profit du patronage et des œuvres de l'Association Jeanne d'Arc.

A Ricquebourg, de 14 à 19 h., dans le Parc du Château : ouverture de la kermesse à 14 heures ; bénédiction et défilé des autos pendant que les célèbres jardes bretonnes, les Kernevel, exécuteront un duo de bombardes. — A 15 heures, concert par la fanfare d'Orvillers-Sorel. — A 16 h. 30, buffet-concert par les Goélands (Kernevel). — A 18 heures, apéritif-concert par les Kernevel trio. — Chevaux de bois, bançoires, comptoirs, attractions diverses.

A Ressons-sur-Matz, à 21 heures, salle du Foyer Jeanne-d'Arc, grande kermesse bretonne par les Kernevel, de Trégnan, assistés du jeune breistrois Gweltas Kernevel, dans ses créations.

Premières, 5 fr. ; secondes, 4 fr. ; troisièmes, 3 fr.

### SAINT-JEAN-AUX-BOIS

Au voleur... au voleur. — Le lendemain de la fête communale, M. Georges Sève, 53 ans, restaurateur, eut la désagréable surprise de constater qu'un service décoratif en très bon décorant les murs d'une des salles de son restaurant et comprenant 6 assiettes, 2 plats, 1 salière-poirrière, 1 poêle, avait disparu.

M. Sève, qui subit un préjudice de 200 francs, a porté plainte.

### SAINT-PIERRE-LES-BITRY

M. Camille Dubois est agréé garde particulier de M. Pamart, propriétaire à Saint-Pierre-les-Bitry et Moulin-sous-Touvent.

### SEMPIGNY

#### Fête de Sainte Philomène

Le lundi 13 mai 1935, les Amis de Sainte-Philomène sont convoqués en son sanctuaire.

8 heures, messe de Communion.

10 h. 30, grand'messe, Prédication.

15 heures, vêpres, salut solennel.

### THIESCOURT

Un passage à « tabac ». — Se trouvant au débit Loiseau, deux bûcherons demeurant au hameau des Bocages, Joseph Sikora, 43 ans, et Moïse Lecomte, 37 ans, se sont querellés au sujet d'un paquet de tabac.

Au comble de la colère, Lecomte porta des coups à Sikora, qui dut avoir recours aux soins de M. le docteur Verdant, de Lassigny.

### THOUROTTE

Cinéma de la Glacière de Chanteraine. — Samedi 11 mai, soirée à 20 h. 45. — Dimanche 12, matinée à 14 h. 45. — Cinéma Revue, actualités mondiales. — La Chasse au Renard, dessin animé sonore. — Haut les Mains !... comédie policière. — Embras-sez-moi, comédie gaie avec Milton et Tarride.

Prix des places : Premières, 4 fr. ; Secondes, 3 fr. ; Troisièmes, 2 fr. 50. Enfants, 1 fr. 50. Location : Jeudi 9 et samedi 11 mai.

### CLOTURE ANNUELLE

#### TROSLY-BREUIL

M. Fillon, entrepreneur de bals, et M. Moïnier, son successeur, offrent à la jeunesse du pays et des environs, le dimanche 12 mai, un bal gratuit pour les remerciements de leur bon accueil.

### VENETTE

Remerciements aux Electeurs. — Les candidats de la liste de Défense d'Intérêts et de Paix sociale remercient bien sincèrement les électeurs qui ont manifesté sur leurs noms leurs idées de liberté, de concorde, de progrès et de paix. Ils regrettent que M. le Maire ait eu devoir dans sa circulaire, se livrer contre eux à une attaque injustifiée. Les candidats de la liste de paix sociale ne sont nullement des « hommes de droite sans en vouloir l'honneur ». Ils sont de fermes républicains qui ne s'étaient mis à la disposition des électeurs que pour servir une idée de justice et de fraternité en même temps que les intérêts de la commune.

### Concours de Bourses Nationales

#### 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> Séries

Sont admis à subir les épreuves orales :

1<sup>re</sup> série : Aspirants. — M. Assy, Baget, Barbier, Beaussang, Boiché, Boucher, Bourgeois, Cabaret, Chantreaux, Cocu, Connétable, Couillard, Cozette, Cuper, Détrez, Doublet, Dublange, Faes, Ferner, Fontaine, Ganiage, Gillet, Goldenberg, Groulez, Haack, Hainsselin, Hamon, Isèbe, Lacroix, Langignon, Lecomte, Lécuru, Lejeune, Mangot, Mérien, Moréno, Migon, Olive, Péron, Pichon, Pinchon, Prou, Roger, Stalport, Vandenaële, Vanesbeck, Vermand, Vermasson, Vitoux.

2<sup>e</sup> série : Aspirantes. — M. M. Baget, Bléry, Boussiquier, Brulé, Cabaret, Corbillon, de Beaudrap, Decroix, Decroix, Dubé, Dujardin, Fouquiere, Fraillon, Gallet, Gatinéau, Glibergue, Grassart, Houssin, Inconnu, Laguri, Lefèvre, Levarlet, Livier, Monard, Primaux, Robillard, Roussel, Rigault, Sénéchal, Sicard, Triboulet, Victor, Villelte.

2<sup>e</sup> série : Aspirants. — MM. Aidré, An-sart, Bizet, Boitrel,

# LES SPORTS DANS L'OISE

## EN MARGE DES SPORTS

### PETITS POTINS

**Aurons-nous dix clubs en D. H.**  
Au cours de la réunion du District Marne de Football Association, tenue le 18 avril dernier, le Racing-Club d'Épernay et le Sporting-Club de Reims ont proposé que la Division d'Honneur soit portée à 10 clubs pour la saison 1935-1936.

Le District a transmis ce vœu avec avis favorable au bureau de la Ligue du Nord-Est.

**Une souscription est ouverte**  
Nos lecteurs ont encore présenté à la mémoire l'accident mortel dont fut victime une gloire du sport cycliste : Maurice Collier, du Cyclo-Club de Creil.

Maurice Collier laisse une veuve et une fille. Les sports ne doivent pas laisser dans la misère.

Il appartient à la Grande Famille Sportive de devenir le soutien de cette veuve et cette fille. Elle n'y failira pas.

Nous engageons vivement tous les sportifs à faire parvenir leurs dons à M. Delamarre, rue Edouard-Mercier, à Creil.

**M. le Maire joue au football!**  
Le fait est rare, mais il existe. M. Bourdillon, maire de Vernouillet, est un fervent pratiquant; il joue tous les dimanches, ou presque, arrière dans l'équipe de l'U.S. Vernouillet, dont il est membre depuis 22 ans.

Inutile de dire que grâce à M. le Maire la commune de Vernouillet est dotée d'un terrain de sports de 32.000 mètres carrés, sur lequel sont aménagés deux terrains de football, deux courts de tennis, un sautoir, qui seront bientôt suivis d'un terrain de basket-ball et d'une piste de course à pied.

Ce n'est pas mal pour une petite commune, et ce n'est pas tout; M. le Maire pense pouvoir créer à proximité du stade, un terrain d'aviation sur lequel il espère voir attirer quelques avions amenant des joueurs et athlètes.

Bravo, Monsieur le Maire. Souhaitons que votre exemple soit suivi.

## ATHLÉTISME

### CALENDRIER DE LA SAISON

**MAI**  
12. Libre.  
19. Grands Prix d'Ouverture et Grands Prix des Jeunes (St. du R.C.C. Compiègne).  
26. Challenge du Chardon (U.S.C. St-Quentin).  
30. Libre.

### JUIN

2. Championnats District Oise à Crépy-en-Valois.  
2. Championnats District Aisne à Chauny.  
9. Challenge Loutoy, à Bornel.  
16. Coupe Maison Bière à Crépy-en-Valois (course sur route).  
23. Championnats de la Ligue à Laon (A.S. C.L.).  
30. Match contre Ligue de Champagne à Soissons (Stade municipal).

### GRANDS PRIX DES JEUNES

**GRANDS PRIX D'HONNEUR (SENIORS)**  
Compiègne (Stade du R.C.C.), le 19 Mai  
La Commission sportive rappelle aux clubs et individus que la première réunion de la saison sera très importante car elle servira de base aux sélectionneurs qui formeront l'équipe de la Ligue qui participera à la Coupe de France et au match contre la Champagne. De plus les épreuves étant officielles, comptent pour l'attribution des médailles de mérite.

**Engagements :** doivent être envoyés de suite, accompagnés des droits, au secrétaire. Pour les petites sommes, mettre des timbres propres et surtout, ne pas les coller. Montant des droits : 1 fr. 50 par athlète et droit de refusé tout engagement trop tardif ou non accompagné des droits.

**Grands Prix des Jeunes**  
80 m., 300 m., 600 m., 1.200 m., 3.000 m., 83 m. haies;  
Lancers du poids, disque, javelot;  
Sauts en hauteur, longueur, perche.

**Grands Prix d'honneur (Seniors)**  
100 m., 400 m., 800 m., 5.000 m.;  
Sauts en hauteur, longueur;  
Lancers du poids, disque.

S'il y a des engagés, les seniors pourront courir un 83 m. haies.

**Conditions d'admission :** Jeunes : être nés depuis le 15 novembre 1915.  
Seniors : être licenciés de la F.F.A.

**Observation importante :** Il est rappelé aux athlètes que pour participer à une épreuve, ils doivent au préalable, se munir d'un dossier auprès des organisateurs, épingler ce dossier sur la poitrine d'un maillot qui sera obligatoirement aux couleurs du club ou noir, s'il s'agit d'individuels. Tout athlète dont le dossier n'aura pu être lu à une arrivée, ne sera plus compté au classement.

**Le secrétaire :** BENOIR, 13, rue d'Alsace-Lorraine, Margny-l-Compiègne (Oise)

## ASSOCIATION

### LE MATCH FRANCE - ALLEMAGNE

**Comment se rendre à Creil**  
Par le train. — Départs : Paris : 12 h. 35, 13 h. 18, Chantilly, 13 h. 51, Beauvais : 11 h. 49, 12 h. 47, Mouy-Bury : 12 h. 22, Amiens : 12 h. 03, Saint-Just-en-Chaussée : 12 h. 49, Clermont : 13 heures, Breteuil : 13 h. 48, Liancourt : 13 h. 09, 14 h. 40, Compiègne : 14 h. 04, Pont-Sainte-Maxence : 14 h. 23, Chevrières : 12 h. 46, Persan-Beaumont : 12 h. 32, Crépy-en-Valois : 10 h. 22, Senlis : 12 h. 37.

En autocar. — Nombreux services toutes les heures.

Le nouveau Stade-Vélodrome de Creil se trouve en haut de la côte de Chantilly.

La circulation sera assurée par M. le Commissaire de police de Creil et ses agents. Nous prions les automobilistes, les motocyclistes, les cyclistes de se conformer aux instructions des agents afin d'éviter l'embouteillage qui leur ferait perdre du temps. Pour les motocyclistes, automobilistes, cyclistes arrivant des régions parisiennes et sensitives, l'entrée se fera route de Chantilly.

Pour les automobilistes, motocyclistes arri-

sence de plusieurs de ses meilleurs éléments à néanmoins remporté une magnifique victoire à la suite d'une très belle partie de jeu ouvert jouée toujours dans le meilleur esprit du jeu.

Les équipes très applaudies font leur entrée sur le terrain. Le président R. C. Soissons remet à Conill un magnifique fanion. Le geste est très applaudi.

D'entrée Compiègne domine. Plusieurs attaques échouent de peu.

Sur percée de Xavier qui joue à l'ouverture, Conill continue le mouvement et recentre à Artigas démarqué. But 5 à 0.

Martin part, passe à Conill, qui fait une partie magnifique, celui-ci plonge après une belle course. Le but difficile est raté : 8 à 0.

Soissons réagit et sur coup de pied à suivre, Deby trompé par le rebond de la balle ne peut empêcher l'essai compliqué d'un but : 8 à 5.

Soissons continue sa pression et sur loupé compiégnais, il porte la marque à 10 à 0.

Conill, encore lui, suit bien, botte à suivre, plaque l'arrière, mais loupé le ballon.

Sur sortie mêlée dans les 22 soissonnais, Martin contourne sa mêlée et malgré un dur plaquage, marque. But.

A la mi-temps, Compiègne mène 13 à 10.

A la reprise, les avant locaux fatigués baissent de pied et Compiègne affirme sa supériorité dans tous les compartiments du jeu.

Dernier servi d'une belle attaque, Xavier feinte et après une belle course de 50 m., marque au centre. But, 18 à 10.

Artigas, botte à suivre, dans un beau sprint Pierquet attrape au rebond et laisse ses adversaires sur place. But, 23 à 10.

Sur coup de pied à suivre de Soissons, Pierquet touche le premier de justesse, mais l'arbitre accorde un essai de pénalisation, l'attaquant ayant été gêné. 23 à 13.

### LE CONCOURS DU JEUNE FOOTBALEUR

Dimanche, à Sandricourt, MM. Maillot, Hureau et Jacoby jugeront le concours éliminatoire du jeune footballeur.

En voici les résultats :

1. Frain, 65 points sur 110.  
2. Duchatel, 62 p.; 3. Kotzowski, 61,5;  
4. Rabail, 59; 5. Courtois, 56; Podéz, 49.

Les trois premiers sont qualifiés pour la finale, qui aura lieu à Colombes le 19 mai au matin.

### MATCHES AMICAUX

**NOUVELLE VICTOIRE COMPIÉGNOISE**  
Débarrassé du souci du championnat, le onze compiégnais a confirmé sa valeur en infligeant une sévère défaite à la première équipe du C. A. 14<sup>e</sup>, club de division d'honneur de la Ligue Parisienne.

Pour cette importante rencontre, le Stade avait fait appel à quelques joueurs réputés qui n'ont pu disputer les championnats : les Vargas, Constantin, Damane, Frazier joua la première mi-temps.

L'équipe du Stade, avec ces nouveaux éléments, avait très belle allure et imposa son jeu pendant les trois quarts de la partie.

L'équipe du C. A. 14<sup>e</sup> pratiqua un beau jeu de passes qui convenait très bien aux Compiégnais; aussi la partie fut-elle agréable à suivre.

Trois minutes après le coup d'envoi, le C. A. 14<sup>e</sup>, qui joue contre le soleil, mais qui profite du vent, marque le premier but.

Compiègne se ressaisit et impose son jeu. Sur un centre de Roussel, Dubis marque le premier but.

Deux minutes après, à la suite d'une belle phase de jeu, Constantin marque le deuxième but.

Le C. A. attaque, Compiègne concède un corner, Roger bloque et dégage. Dubis marque, mais pour deux hors-jeu le but n'est pas accordé.

Le C. A. tente d'égaliser, la défense compiégnaise est à l'ouvrage, pas pour longtemps. Compiègne échauffe de belles combinaisons dont l'une permet à Dubis de marquer le troisième but; il y a 20 minutes de jeu.

La partie est animée, les parisiens tentent de rétablir la situation et Roger se fait applaudir par de beaux arrêts.

De nouveau Compiègne repart à l'attaque. Berche tire au but. La balle est déviée par le goal. Le corner ne donne aucun résultat.

Les parisiens deviennent plus pressants, Compiègne concède plusieurs corners qui sont tirés sans résultat. Les parisiens continuent leur poussée. Sur une faute de Frazier, qui ne fait rien pour la réparer, l'avant-centre parisien marque le deuxième but pour son équipe.

Peu après Compiègne bénéficie d'un coup franc qui est suivi de la mi-temps.

A la reprise, Seigneur joue arrière en remplacement de Frazier.

Paris attaque, Compiègne riposte. Les arrières parisiens ont fort à faire; Compiègne marque un nouveau but refusé pour hors-jeu. Les parisiens sont acculés devant leur but; l'un d'eux met une main manifeste que l'arbitre « oublie » de sanctionner.

A son tour, Roger doit s'employer, mais le ballon change de camp et Compiègne marque un quatrième but.

La riposte ne se fait pas attendre. Par petites passes la ligne d'avants du C. A. descend et l'avant-centre marque un troisième but.

Le compiégnais semblent fatigués et se laissent dominer, mais les avant, bien soutenus par les demi, repartent à l'attaque. Par charge irrégulière, Compiègne bénéficie d'un coup franc. Le goal met en corner que Roussel botte, bien placé Beninger marque dans le coin le cinquième but qui donne une nette victoire aux compiégnais.

Les parisiens ne s'avouent pas battus et pendant les deux minutes qui restent à jouer Roger et les deux arrières briseront toutes les attaques parisiennes.

S. Compiègne (anc.) bat Coq de Verberie, 4 à 0.

Cette partie a donné tout ce qu'elle prometait et la fougue des jeunes de Verberie n'a pu vaincre la science des anciens. Les deux frères Van Kempen ont été les artisans de cette victoire, l'aîné comme avant-centre, le cadet comme goal.

En première mi-temps Van Kempen et Thierry marquèrent chacun un but. En deuxième mi-temps, Pignart et Van Kempen porteront la marque à 4 buts.

Les compiégnais fournirent une belle partie au cours de laquelle le Normand René se distinguait également.

Les joueurs de Verberie ont le tort de jouer sans essayer de contrôler la balle. Ils pratiquent néanmoins un jeu correct et au contact de bonnes équipes, ils doivent s'améliorer.

R.S.C. Charleroi bat G.S. Marissel, 4 à 0.  
A.S.P.T.T. bat V.C. Beauvais, 3 à 1.  
G.S.P. Beauvais bat A. Bornel, 3 à 1.  
G.S. Marissel (m.) bat G.S.P. Beauvais, (m.), 2 à 1.  
V.C. Beauvais (3) bat A.S. Noailles, 12 à 0.  
U.S. Suisse (1 B.) bat S.A.C. Montataire (1), 2 à 0.

### LES RÉSULTATS DU 5 MAI 1935

**MATCHES AMICAUX**  
R.C. Compiègne (1) bat R.C. Soissons (1), 28 à 13.

### MATCHES AMICAUX

**NOUVELLE VICTOIRE COMPIÉGNOISE**  
Débarrassé du souci du championnat, le onze compiégnais a confirmé sa valeur en infligeant une sévère défaite à la première équipe du C. A. 14<sup>e</sup>, club de division d'honneur de la Ligue Parisienne.

Pour cette importante rencontre, le Stade avait fait appel à quelques joueurs réputés qui n'ont pu disputer les championnats : les Vargas, Constantin, Damane, Frazier joua la première mi-temps.

L'équipe du Stade, avec ces nouveaux éléments, avait très belle allure et imposa son jeu pendant les trois quarts de la partie.

L'équipe du C. A. 14<sup>e</sup> pratiqua un beau jeu de passes qui convenait très bien aux Compiégnais; aussi la partie fut-elle agréable à suivre.

Trois minutes après le coup d'envoi, le C. A. 14<sup>e</sup>, qui joue contre le soleil, mais qui profite du vent, marque le premier but.

Compiègne se ressaisit et impose son jeu. Sur un centre de Roussel, Dubis marque le premier but.

Deux minutes après, à la suite d'une belle phase de jeu, Constantin marque le deuxième but.

Le C. A. attaque, Compiègne concède un corner, Roger bloque et dégage. Dubis marque, mais pour deux hors-jeu le but n'est pas accordé.

Le C. A. tente d'égaliser, la défense compiégnaise est à l'ouvrage, pas pour longtemps. Compiègne échauffe de belles combinaisons dont l'une permet à Dubis de marquer le troisième but; il y a 20 minutes de jeu.

La partie est animée, les parisiens tentent de rétablir la situation et Roger se fait applaudir par de beaux arrêts.

De nouveau Compiègne repart à l'attaque. Berche tire au but. La balle est déviée par le goal. Le corner ne donne aucun résultat.

Les parisiens deviennent plus pressants, Compiègne concède plusieurs corners qui sont tirés sans résultat. Les parisiens continuent leur poussée. Sur une faute de Frazier, qui ne fait rien pour la réparer, l'avant-centre parisien marque le deuxième but pour son équipe.

Peu après Compiègne bénéficie d'un coup franc qui est suivi de la mi-temps.

A la reprise, Seigneur joue arrière en remplacement de Frazier.

Paris attaque, Compiègne riposte. Les arrières parisiens ont fort à faire; Compiègne marque un nouveau but refusé pour hors-jeu. Les parisiens sont acculés devant leur but; l'un d'eux met une main manifeste que l'arbitre « oublie » de sanctionner.

A son tour, Roger doit s'employer, mais le ballon change de camp et Compiègne marque un quatrième but.

La riposte ne se fait pas attendre. Par petites passes la ligne d'avants du C. A. descend et l'avant-centre marque un troisième but.

Le compiégnais semblent fatigués et se laissent dominer, mais les avant, bien soutenus par les demi, repartent à l'attaque. Par charge irrégulière, Compiègne bénéficie d'un coup franc. Le goal met en corner que Roussel botte, bien placé Beninger marque dans le coin le cinquième but qui donne une nette victoire aux compiégnais.

Les parisiens ne s'avouent pas battus et pendant les deux minutes qui restent à jouer Roger et les deux arrières briseront toutes les attaques parisiennes.

S. Compiègne (anc.) bat Coq de Verberie, 4 à 0.

Cette partie a donné tout ce qu'elle prometait et la fougue des jeunes de Verberie n'a pu vaincre la science des anciens. Les deux frères Van Kempen ont été les artisans de cette victoire, l'aîné comme avant-centre, le cadet comme goal.

En première mi-temps Van Kempen et Thierry marquèrent chacun un but. En deuxième mi-temps, Pignart et Van Kempen porteront la marque à 4 buts.

Les compiégnais fournirent une belle partie au cours de laquelle le Normand René se distinguait également.

Partant de ses propres buts, Artigas, dans son action si personnelle, refait tout le terrain à la stupefaction du public, feinte sous ses adversaires et marque. 28 à 13.

Deby réceptionnant la balle, botte à suivre, reprend et se tient devant les buts n'a plus qu'à se coucher. A ce moment l'arbitre, fatigué sans doute d'une telle débâche d'essais, siffle la fin de cette belle exhibition de hand-ball.

Tous les Compiégnais sont à féliciter en bloc, avec une mention à Strippe, Notaire, Deby et autres, Tugendath qui, après leur belle partie de seconde, tirent admirablement leur place en première.

R.C. Compiègne (2) et R.C. Soissons (2), 8 à 8.

Pour cette fois, les jeunes n'ont pas eu de chance. Un arbitre incapable et partial les frustré d'une victoire qu'ils méritaient doublement, ayant continuellement joué à 14, puis à 13.

Dès la première attaque, Mazaudon touché à la cheville est obligé de se retirer.

Malgré cela, la supériorité compiégnaise s'affirme grâce aux efforts de Strippe et de Deby.

Sur belle ouverture, Fortin troue, passe à Védie qui marque. Deby transforme. 5 à 0.

Jusqu'à la mi-temps, plus rien sera marqué, ce qui fait une belle interception, mais oubliée de passer.

Un coup franc réussi par Soissons limite la marque à 5 à 3.

Soissons aggrave la marque par un essai qui donne 8 à 5.

Deux essais marqués par Compiègne sont refusés, sans motif, semble-t-il.

Jeannouin attaque en force, plaqué il passe à Lépine qui transmet à Védie. 8 à 8.

Très belle réception des dirigeants Soissonnais et parties très amicales.

### LES RÉSULTATS DU 5 MAI 1935

**MATCHES AMICAUX**  
R.C. Compiègne (1) bat R.C. Soissons (1), 28 à 13.

**MATCHES AMICAUX**  
R.C. Compiègne (2) et R.C. Soissons (2), 8 à 8.

Pour cette fois, les jeunes n'ont pas eu de chance. Un arbitre incapable et partial les frustré d'une victoire qu'ils méritaient doublement, ayant continuellement joué à 14, puis à 13.

Dès la première attaque, Mazaudon touché à la cheville est obligé de se retirer.

Malgré cela, la supériorité compiégnaise s'affirme grâce aux efforts de Strippe et de Deby.

Sur belle ouverture, Fortin troue, passe à Védie qui marque. Deby transforme. 5 à 0.

Jusqu'à la mi-temps, plus rien sera marqué, ce qui fait une belle interception, mais oubliée de passer.

Un coup franc réussi par Soissons limite la marque à 5 à 3.

Soissons aggrave la marque par un essai qui donne 8 à 5.

Deux essais marqués par Compiègne sont refusés, sans motif, semble-t-il.

Jeannouin attaque en force, plaqué il passe à Lépine qui transmet à Védie. 8 à 8.

Très belle réception des dirigeants Soissonnais et parties très amicales.

**Le Banquet**  
Un banquet de plus de 500 couverts a été servi au Marché Saint-Pierre.

A la table d'honneur, présidée par M. Charron, vice-président général de l'U.N.C., nous avons noté la présence de MM. Decroze, sénateur; Louat, maire de Senlis; de Pontalba, président du groupe de l'Oise; de l'Aigle, député de Compiègne; Warusfel, conseiller général; archiprêtre Dupuis; Chevallier, procureur de la République; colonel Ferry.

MM. Gazeau, président de la Section des Eaux et Forêts; Maudelonde, capitaine de gendarmerie; Michel, receveur des finances; Mouche, directeur de l'Harmonie municipale; I. Prévost, président du S. I.; Bardou et Patenôtre, vice-présidents de l'U.N.C. de Senlis; Rigault, lieutenant des Sapeurs-Pompiers; Louchamp, vice-président des Médailles militaires; Henniquin, adjoint au maire; Soulier, maire de Liancourt; MM. Biélot, de l'U.N.C. de Lize; Simand, président de l'U.N.C. de Chantilly; Warusfel, conseiller général; archiprêtre Dupuis; Chevallier, procureur de la République; colonel Ferry.

MM. Gazeau, président de la Section des Eaux et Forêts; Maudelonde, capitaine de gendarmerie; Michel, receveur des finances; Mouche, directeur de l'Harmonie municipale; I. Prévost, président du S. I.; Bardou et Patenôtre, vice-présidents de l'U.N.C. de Senlis; Rigault, lieutenant des Sapeurs-Pompiers; Louchamp, vice-président des Médailles militaires; Henniquin, adjoint au maire; Soulier, maire de Liancourt; MM. Biélot, de l'U.N.C. de Lize; Simand, président de l'U.N.C. de Chantilly; Warusfel, conseiller général; archiprêtre Dupuis; Chevallier, procureur de la République; colonel Ferry.

MM. Gazeau, président de la Section des Eaux et Forêts; Maudelonde, capitaine de gendarmerie; Michel, receveur des finances; Mouche, directeur de l'Harmonie municipale; I. Prévost, président du S. I.; Bardou et Patenôtre, vice-présidents de l'U.N.C. de Senlis; Rigault, lieutenant des Sapeurs-Pompiers; Louchamp, vice-président des Médailles militaires; Henniquin, adjoint au maire; Soulier, maire de Liancourt; MM. Biélot, de l'U.N.C. de Lize; Simand, président de l'U.N.C. de Chantilly; Warusfel, conseiller général; archiprêtre Dupuis; Chevallier, procureur de la République; colonel Ferry.

MM. Gazeau, président de la Section des Eaux et Forêts; Maudelonde, capitaine de gendarmerie; Michel, receveur des finances; Mouche, directeur de l'Harmonie municipale; I. Prévost, président du S. I.; Bardou et Patenôtre, vice-présidents de l'U.N.C. de Senlis; Rigault, lieutenant des Sapeurs-Pompiers; Louchamp, vice-président des Médailles militaires; Henniquin, adjoint au maire; Soulier, maire de Liancourt; MM. Biélot, de l'U.N.C. de Lize; Simand, président de l'U.N.C. de Chantilly; Warusfel, conseiller général; archiprêtre Dupuis; Chevallier, procureur de la République; colonel Ferry.

MM. Gazeau, président de la Section des Eaux et Forêts; Maudelonde, capitaine de gendarmerie; Michel, receveur des finances; Mouche, directeur de l'Harmonie municipale; I. Prévost, président du S. I.; Bardou et Patenôtre, vice-présidents de l'U.N.C. de Senlis; Rigault, lieutenant des Sapeurs-Pompiers; Louchamp, vice-président des Médailles militaires; Henniquin, adjoint au maire; Soulier, maire de Liancourt; MM. Biélot, de l'U.N.C. de Lize; Simand, président de l'U.N.C. de Chantilly; Warusfel, conseiller général; archiprêtre Dupuis; Chevallier, procureur de la République; colonel Ferry.

MM. Gazeau, président de la Section des Eaux et Forêts; Maudelonde, capitaine de gendarmerie; Michel, receveur des finances; Mouche, directeur de l'Harmonie municipale; I. Prévost, président du S. I.; Bardou et Patenôtre, vice-présidents de l'U.N.C. de Senlis; Rigault, lieutenant des Sapeurs-Pompiers; Louchamp, vice-président des Médailles militaires; Henniquin, adjoint au maire; Soulier, maire de Liancourt; MM. Biélot, de l'U.N.C. de Lize; Simand, président de l'U.N.C. de Chantilly; Warusfel, conseiller général; archiprêtre Dupuis; Chevallier, procureur de la République; colonel Ferry.

MM. Gazeau, président de la Section des Eaux et Forêts; Maudelonde, capitaine de gendarmerie; Michel, receveur des finances; Mouche, directeur de l'Harmonie municipale; I. Prévost, président du S. I.; Bardou et Patenôtre, vice-présidents de l'U.N.C. de Senlis; Rigault, lieutenant des Sapeurs-Pompiers; Louchamp, vice-président des Médailles militaires; Henniquin, adjoint au maire; Soulier, maire de Liancourt; MM. Biélot, de l'U.N.C. de Lize; Simand, président de l'U.N.C. de Chantilly; Warusfel, conseiller général; archiprêtre Dupuis; Chevallier, procureur de la République; colonel Ferry.

MM. Gazeau, président de la Section des Eaux et Forêts; Maudelonde, capitaine de gendarmerie; Michel, receveur des finances; Mouche, directeur de l'Harmonie municipale; I. Prévost, président du S. I.; Bardou et Patenôtre, vice-présidents de l'U.N.C. de Senlis; Rigault, lieutenant des Sapeurs-Pompiers; Louchamp, vice-président des Médailles militaires; Henniquin, adjoint au maire; Soulier, maire de Liancourt; MM. Biélot, de l'U.N.C. de Lize; Simand, président de l'U.N.C. de Chantilly; Warusfel, conseiller général; archiprêtre Dupuis; Chevallier, procureur de la République; colonel Ferry.

MM. Gazeau, président de la Section des Eaux et Forêts; Maudelonde, capitaine de gendarmerie; Michel, receveur des finances; Mouche, directeur de l'Harmonie municipale; I. Prévost, président du S. I.; Bardou et Patenôtre, vice-présidents de l'U.N.C. de Senlis; Rigault, lieutenant des Sapeurs-Pompiers; Louchamp, vice-président des Médailles militaires; Henniquin, adjoint au maire; Soulier, maire de Liancourt; MM. Biélot, de l'U.N.C. de Lize; Simand, président de l'U.N.C. de Chantilly; Warusfel, conseiller général; archiprêtre Dupuis; Chevallier, procureur de la République; colonel Ferry.

MM. Gazeau, président de la Section des Eaux et Forêts; Maudelonde, capitaine de gendarmerie; Michel, receveur des finances; Mouche, directeur de l'Harmonie municipale; I. Prévost, président du S. I.; Bardou et Patenôtre, vice-présidents de l'U.N.C. de Senlis; Rigault, lieutenant des Sapeurs-Pompiers; Louchamp, vice-président des Médailles militaires; Henniquin, adjoint au maire; Soulier, maire de Liancourt; MM. Biélot, de l'U.N.C. de Lize; Simand, président de l'U.N.C. de Chantilly; Warusfel, conseiller général; archiprêtre Dupuis; Chevallier, procureur de la République; colonel Ferry.

MM. Gazeau, président de la Section des Eaux et Forêts; Maudelonde, capitaine de gendarmerie; Michel, receveur des finances; Mouche, directeur de l'Harmonie municipale; I. Prévost, président du S. I.; Bardou et Patenôtre, vice-présidents de l'U.N.C. de Senlis; Rigault, lieutenant des Sapeurs-Pompiers; Louchamp, vice-président des Médailles militaires; Henniquin, adjoint au maire; Soulier, maire de Liancourt; MM. Biélot, de l'U.N.C. de Lize; Simand, président de l'U.N.C. de Chantilly; Warusfel, conseiller général; archiprêtre Dupuis; Chevallier, procureur de la République; colonel Ferry.

MM. Gazeau, président de la Section des Eaux et Forêts; Maudelonde, capitaine de gendarmerie; Michel, receveur des finances; Mouche, directeur de l'Harmonie municipale; I. Prévost, président du S. I.; Bardou et Patenôtre, vice-présidents de l'U.N.C. de Senlis; Rigault, lieutenant des Sapeurs-Pompiers; Louchamp, vice-président des Médailles militaires; Henniquin, adjoint au maire; Soulier, maire de Liancourt; MM. Biélot, de l'U.N.C. de Lize; Simand, président de l'U.N.C. de Chantilly; Warusfel, conseiller général; archiprêtre Dupuis; Chevallier, procureur de la République; colonel Ferry.

MM. Gazeau, président de la Section des Eaux et Forêts; Maudelonde, capitaine de gendarmerie; Michel, receveur des finances; Mouche, directeur de l'Harmonie municipale; I. Prévost, président du S. I.; Bardou et Patenôtre, vice-présidents de l'U.N.C. de Senlis; Rigault, lieutenant des Sapeurs-Pompiers; Louchamp, vice-président des Médailles militaires; Henniquin, adjoint au maire; Soulier, maire de Liancourt; MM. Biélot, de l'U.N.C. de Lize; Simand, président de l'U.N.C. de Chantilly; Warusfel, conseiller général; archiprêtre Dupuis; Chevallier, procureur de la République; colonel Ferry.

MM. Gazeau, président de la Section des Eaux et Forêts; Maudelonde, capitaine de gendarmerie; Michel, receveur des finances; Mouche, directeur de l'Harmonie municipale; I. Prévost, président du S. I.; Bardou et Patenôtre, vice-présidents de l'U.N.C. de Senlis; Rigault, lieutenant des Sapeurs-Pompiers; Louchamp, vice-président des Médailles militaires; Henniquin, adjoint au maire; Soulier, maire de Liancourt; MM. Biélot, de l'U.N.C. de Lize; Simand, président de l'U.N.C. de Chantilly; Warusfel, conseiller général; archiprêtre Dupuis; Chevallier, procureur de la République; colonel Ferry.

MM. Gazeau, président de la Section des Eaux et Forêts; Maudelonde, capitaine de gendarmerie; Michel, receveur des finances; Mouche, directeur de l'Harmonie municipale; I. Prévost, président du S. I.; Bardou et Patenôtre, vice-présidents de l'U.N.C. de Senlis; Rigault, lieutenant des Sapeurs-Pompiers; Louchamp, vice-président des Médailles militaires; Henniquin, adjoint au maire; Soulier, maire de Liancourt; MM. Biélot, de l'U.N.C. de Lize; Simand, président de l'U.N.C. de Chantilly; Warusfel, conseiller général; archiprêtre Dupuis; Chevallier, procureur de la République; colonel Ferry.

Partant de ses propres buts, Artigas, dans son action si personnelle, refait tout le terrain à la stupefaction du public, feinte sous ses adversaires et marque. 28 à 13.

Deby réceptionnant la balle, botte à suivre, reprend et se tient devant les buts n'a plus qu'à se coucher. A ce moment l'arbitre, fatigué sans doute d'une telle débâche d'essais, siffle la fin de cette belle exhibition de hand-ball.

Tous les Compiégnais sont à féliciter en bloc, avec une mention à Strippe, Notaire, Deby et autres, Tugendath qui, après leur belle partie de seconde, tirent admirablement leur place en première.

R.C. Compiègne (2) et R.C. Soissons (2), 8 à 8.

Pour cette fois, les jeunes n'ont pas eu de chance. Un arbitre incapable et partial les frustré d'une victoire qu'ils méritaient doublement, ayant continuellement joué à 14, puis à 13.

Dès la première attaque, Mazaudon touché à la cheville est obligé de se retirer.

Malgré cela, la supériorité compiégnaise s'affirme grâce aux efforts de Strippe et de Deby.

Sur belle ouverture, Fortin troue, passe à Védie qui marque. Deby transforme. 5 à 0.

Jusqu'à la mi-temps, plus rien sera marqué, ce qui fait une belle interception, mais oubliée de passer.

Un coup franc réussi par Soissons limite la marque à 5 à 3.

Soissons aggrave la marque par un essai qui donne 8 à 5.

Deux essais marqués par Compiègne sont refusés, sans motif, semble-t-il.

Jeannouin attaque en force, plaqué il passe à Lépine qui transmet à Védie. 8 à 8.

Très belle réception des dirigeants Soissonnais et parties très amicales.

### LES RÉSULTATS DU 5 MAI 1935

**MATCHES AMICAUX**  
R.C. Compiègne (1) bat R.C. Soissons (1), 28 à 13.

**MATCHES AMICAUX**  
R.C. Compiègne (2) et R.C. Soissons (2), 8 à 8.

Pour cette fois, les jeunes n'ont pas eu de chance. Un arbitre incapable et partial les frustré d'une victoire qu'ils méritaient doublement, ayant continuellement joué à 14, puis à 13.

</

Société des Agriculteurs de l'Oise

CONCOURS AGRICOLE DEPARTEMENTAL

à BEAUVAIS (sur le Jeu-de-Paume)

Les 14, 15 et 16 Juin 1935

sous la Présidence d'Honneur

de M. le Ministre de l'Agriculture

et le haut patronage de M. le Préfet de l'Oise

Concours spéciaux des races bovine Brune des Alpes, ovine de l'Île-de-France et du porc blanc à nez court.

Concours départemental d'animaux reproducteurs des espèces chevaline, bovine, ovine et porcine.

Concours-Exposition du Contrôle laitier de l'Oise.

Concours interdépartemental d'apiculture. Exposition d'horticulture et d'apiculture.

Exposition d'instruments et machines agricoles.

Exposition d'économie rurale et d'enseignement agricole.

Exposition d'artisanat.

Organisé avec l'appui financier de l'Office Agricole Départemental

les subventions

du Ministère de l'Agriculture, de l'Office Régional du Nord, du Département de l'Oise et de la ville de Beauvais.

50.000 FRANCS DE PRIMES

Objets d'Art - Plaquettes - Médailles

Offerts par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République, par le Département de l'Oise et divers donateurs.

CONCOURS DEPARTEMENTAL D'ANIMAUX REPRODUCTEURS

ESPECE CHEVALINE

I. - RACES BOULONNAISE ET PERCHERONNE

Chevaux entiers

1re Section. - Chevaux de 2 et 3 ans

1er prix, 400 francs; 2e prix, 300 francs; 3e prix, 200 francs; 4e prix, 150 francs.

2e Section. - Chevaux de 4 ans et plus

1er prix, 500 francs; 2e prix, 400 francs; 3e prix, 300 francs; 4e prix, 200 francs.

Poulaches et Juments

1re Section. - Poulaches de 2 et 3 ans

1er prix, 300 francs; 2e prix, 250 francs; 3e prix, 200 francs; 4e prix, 150 francs.

2e Section. - Juments de 4 ans et plus

1er prix, 400 francs; 2e prix, 300 francs; 3e prix, 200 francs; 4e prix, 150 francs.

3e Section. - Poulinières suitées

1er prix, 500 francs; 2e prix, 400 francs; 3e prix, 300 francs; 4e prix, 250 francs; 5e prix, 200 francs; 6e prix, 150 francs.

Prix de Championnat

Constitué par une médaille attribuée au meilleur mâle et à la meilleure femelle.

Prix d'ensemble

Un objet d'art ou un prix de 500 francs sera décerné au plus bel ensemble de 4 animaux d'une même race présentés par un même exposant.

II. - RACE DE TRAIT DU NORD

Mêmes prix que pour les races boulonnaise et percheronne.

ESPECE BOVINE

I. - RACE NORMANDE

Mâles

1re Section. - Sans dents de remplacement

1er prix, 350 francs; 2e prix, 250 francs; 3e prix, 200 francs; 4e prix, 150 francs.

2e Section. - 2 ou 4 dents de remplacement

1er prix, 450 francs; 2e prix, 350 francs; 3e prix, 250 francs; 4e prix, 200 francs; 5e prix, 150 francs.

3e Section. - Plus de 4 dents de remplacement

1er prix, 500 francs; 2e prix, 400 francs; 3e prix, 300 francs; 4e prix, 200 francs.

Femelles

1re Section. - 2 dents de remplacement au plus

1er prix, 300 francs; 2e prix, 200 francs; 3e prix, 150 francs; 4e prix, 100 francs.

2e Section. - 4 dents de remplacement

1er prix, 300 francs; 2e prix, 250 francs; 3e prix, 200 francs; 4e prix, 150 francs; 5e prix, 100 francs.

3e Section. - Plus de 4 dents de remplacement

1er prix, 500 francs; 2e prix, 400 francs; 3e prix, 300 francs; 4e prix, 200 francs; 5e prix, 150 francs; 6e prix, 100 francs.

Prix de Championnat

Constitué par une médaille attribuée au meilleur mâle et à la meilleure femelle.

Prix d'ensemble

Les lots devront se composer d'au moins 5 animaux (1 taureau et 4 femelles, dont une au moins ayant des dents de lait) et ayant concouru dans leurs sections respectives.

II. - RACES ANGLAISES

(Sauf Porc blanc à nez court inscrit au Pig. Book)

Mêmes prix que ci-dessus.

CONCOURS-EXPOSITION DU CONTROLE LAITIER

Un classement sera établi séparément pour chacune des races normande, flamande et hollandaise.

Les 5 vaches classées en tête dans chaque race devront être exposées au Concours départemental où des stalles spéciales leur seront réservées.

Leur présentation vaudra à leurs propriétaires les prix suivants: 500 fr., 400 fr., 300 fr., 200 fr., 150 fr. Des plaques seront également distribuées.

II. - RACE FLAMANDE

III. - RACE HOLLANDAISE

Mêmes prix que pour la race normande.

IV. - RACE BRUNE DES ALPES

(Voir programme concours spécial)

ESPECE OVINE

Les ovins déclarés par les éleveurs de l'Oise feront, en outre, l'objet d'un classement spécial au titre d'un concours départemental où pourront figurer des animaux ne remplissant pas les conditions d'inscription requises pour être admis au concours spécial.

Une somme de 1.000 francs sera mise à la disposition du jury pour être attribuée en prix aux éleveurs du département n'ayant pu exposer au concours spécial.

Au concours départemental, les éleveurs ayant obtenu au concours général de Paris un premier prix ou un prix d'ensemble, exposeront hors concours.

Moutons d'herbages

I. - RACES FRANÇAISES

Colentin et Avrauchin

II. - RACES ETRANGERES

Texel, etc.

Une somme de 2.000 francs sera mise à la disposition du jury pour être attribuée en prix aux exposants.

ESPECE PORCINE

(ouvert à titre exceptionnel aux éleveurs de tous les départements)

I. - RACES FRANÇAISES

Mâles

4 prix: 150, 100, 75 et 50 francs.

Femelles

4 prix: 150, 100, 75 et 50 francs.

Prix d'ensemble

(Médaille ou plaquette artistique)

Les lots devront se composer d'un verrat et de deux truies ayant concouru dans leurs sections respectives.

II. - RACES ANGLAISES

(Sauf Porc blanc à nez court inscrit au Pig. Book)

Mêmes prix que ci-dessus.

CONCOURS-EXPOSITION DU CONTROLE LAITIER

Un classement sera établi séparément pour chacune des races normande, flamande et hollandaise.

Les 5 vaches classées en tête dans chaque race devront être exposées au Concours départemental où des stalles spéciales leur seront réservées.

Leur présentation vaudra à leurs propriétaires les prix suivants: 500 fr., 400 fr., 300 fr., 200 fr., 150 fr. Des plaques seront également distribuées.

II. - RACE FLAMANDE

III. - RACE HOLLANDAISE

Mêmes prix que pour la race normande.

IV. - RACE BRUNE DES ALPES

(Voir programme concours spécial)

ESPECE OVINE

Les ovins déclarés par les éleveurs de l'Oise feront, en outre, l'objet d'un classement spécial au titre d'un concours départemental où pourront figurer des animaux ne remplissant pas les conditions d'inscription requises pour être admis au concours spécial.

Une somme de 1.000 francs sera mise à la disposition du jury pour être attribuée en prix aux éleveurs du département n'ayant pu exposer au concours spécial.

Au concours départemental, les éleveurs ayant obtenu au concours général de Paris un premier prix ou un prix d'ensemble, exposeront hors concours.

Moutons d'herbages

I. - RACES FRANÇAISES

Colentin et Avrauchin

II. - RACES ETRANGERES

Texel, etc.

Une somme de 2.000 francs sera mise à la disposition du jury pour être attribuée en prix aux exposants.

ESPECE PORCINE

(ouvert à titre exceptionnel aux éleveurs de tous les départements)

I. - RACES FRANÇAISES

Mâles

4 prix: 150, 100, 75 et 50 francs.

Femelles

4 prix: 150, 100, 75 et 50 francs.

Prix d'ensemble

(Médaille ou plaquette artistique)

Les lots devront se composer d'un verrat et de deux truies ayant concouru dans leurs sections respectives.

II. - RACES ANGLAISES

(Sauf Porc blanc à nez court inscrit au Pig. Book)

Mêmes prix que ci-dessus.

CONCOURS-EXPOSITION DU CONTROLE LAITIER

Un classement sera établi séparément pour chacune des races normande, flamande et hollandaise.

Les 5 vaches classées en tête dans chaque race devront être exposées au Concours départemental où des stalles spéciales leur seront réservées.

Leur présentation vaudra à leurs propriétaires les prix suivants: 500 fr., 400 fr., 300 fr., 200 fr., 150 fr. Des plaques seront également distribuées.

II. - RACE FLAMANDE

III. - RACE HOLLANDAISE

Mêmes prix que pour la race normande.

IV. - RACE BRUNE DES ALPES

(Voir programme concours spécial)

ESPECE OVINE

Les ovins déclarés par les éleveurs de l'Oise feront, en outre, l'objet d'un classement spécial au titre d'un concours départemental où pourront figurer des animaux ne remplissant pas les conditions d'inscription requises pour être admis au concours spécial.

Une somme de 1.000 francs sera mise à la disposition du jury pour être attribuée en prix aux éleveurs du département n'ayant pu exposer au concours spécial.

Au concours départemental, les éleveurs ayant obtenu au concours général de Paris un premier prix ou un prix d'ensemble, exposeront hors concours.

Moutons d'herbages

I. - RACES FRANÇAISES

Colentin et Avrauchin

II. - RACES ETRANGERES

Texel, etc.

Une somme de 2.000 francs sera mise à la disposition du jury pour être attribuée en prix aux exposants.

ESPECE PORCINE

(ouvert à titre exceptionnel aux éleveurs de tous les départements)

I. - RACES FRANÇAISES

Mâles

4 prix: 150, 100, 75 et 50 francs.

Femelles

4 prix: 150, 100, 75 et 50 francs.

Prix d'ensemble

(Médaille ou plaquette artistique)

Les lots devront se composer d'un verrat et de deux truies ayant concouru dans leurs sections respectives.

II. - RACES ANGLAISES

(Sauf Porc blanc à nez court inscrit au Pig. Book)

Mêmes prix que ci-dessus.

CONCOURS-EXPOSITION DU CONTROLE LAITIER

Un classement sera établi séparément pour chacune des races normande, flamande et hollandaise.

Les 5 vaches classées en tête dans chaque race devront être exposées au Concours départemental où des stalles spéciales leur seront réservées.

Leur présentation vaudra à leurs propriétaires les prix suivants: 500 fr., 400 fr., 300 fr., 200 fr., 150 fr. Des plaques seront également distribuées.

II. - RACE FLAMANDE

III. - RACE HOLLANDAISE

Mêmes prix que pour la race normande.

IV. - RACE BRUNE DES ALPES

(Voir programme concours spécial)

ESPECE OVINE

Les ovins déclarés par les éleveurs de l'Oise feront, en outre, l'objet d'un classement spécial au titre d'un concours départemental où pourront figurer des animaux ne remplissant pas les conditions d'inscription requises pour être admis au concours spécial.

Une somme de 1.000 francs sera mise à la disposition du jury pour être attribuée en prix aux éleveurs du département n'ayant pu exposer au concours spécial.

Au concours départemental, les éleveurs ayant obtenu au concours général de Paris un premier prix ou un prix d'ensemble, exposeront hors concours.

Moutons d'herbages

I. - RACES FRANÇAISES

Colentin et Avrauchin

II. - RACES ETRANGERES

Texel, etc.

Une somme de 2.000 francs sera mise à la disposition du jury pour être attribuée en prix aux exposants.

ESPECE PORCINE

(ouvert à titre exceptionnel aux éleveurs de tous les départements)

I. - RACES FRANÇAISES

Mâles

4 prix: 150, 100, 75 et 50 francs.

Femelles

4 prix: 150, 100, 75 et 50 francs.

Prix d'ensemble

(Médaille ou plaquette artistique)

Les lots devront se composer d'un verrat et de deux truies ayant concouru dans leurs sections respectives.

II. - RACES ANGLAISES

(Sauf Porc blanc à nez court inscrit au Pig. Book)

Mêmes prix que ci-dessus.

CONCOURS-EXPOSITION DU CONTROLE LAITIER

Un classement sera établi séparément pour chacune des races normande, flamande et hollandaise.

Les 5 vaches classées en tête dans chaque race devront être exposées au Concours départemental où des stalles spéciales leur seront réservées.

Leur présentation vaudra à leurs propriétaires les prix suivants: 500 fr., 400 fr., 300 fr., 200 fr., 150 fr. Des plaques seront également distribuées.

II. - RACE FLAMANDE

III. - RACE HOLLANDAISE

Mêmes prix que pour la race normande.

IV. - RACE BRUNE DES ALPES

(Voir programme concours spécial)

ESPECE OVINE

Les ovins déclarés par les éleveurs de l'Oise feront, en outre, l'objet d'un classement spécial au titre d'un concours départemental où pourront figurer des animaux ne remplissant pas les conditions d'inscription requises pour être admis au concours spécial.

Une somme de 1.000 francs sera mise à la disposition du jury pour être attribuée en prix aux éleveurs du département n'ayant pu exposer au concours spécial.

Au concours départemental, les éleveurs ayant obtenu au concours général de Paris un premier prix ou un prix d'ensemble, exposeront hors concours.

Moutons d'herbages

I. - RACES FRANÇAISES

Colentin et Avrauchin

II. - RACES ETRANGERES

Texel, etc.

Une somme de 2.000 francs sera mise à la disposition du jury pour être attribuée en prix aux exposants.

ESPECE PORCINE

(ouvert à titre exceptionnel aux éleveurs de tous les départements)

I. - RACES FRANÇAISES

Mâles

4 prix: 150, 100, 75 et 50 francs.

Femelles

4 prix: 150, 100, 75 et 50 francs.

Prix d'ensemble

(Médaille ou plaquette artistique)

Les lots devront se composer d'un verrat et de deux truies ayant concouru dans leurs sections respectives.

II. - RACES ANGLAISES

(Sauf Porc blanc à nez court inscrit au Pig. Book)

Mêmes prix que ci-dessus.

CONCOURS-EXPOSITION DU CONTROLE LAITIER

Un classement sera établi séparément pour chacune des races normande, flamande et hollandaise.

Les 5 vaches classées en tête dans chaque race devront être exposées au Concours départemental où des stalles spéciales leur seront réservées.

Leur présentation vaudra à leurs propriétaires les prix suivants: 500 fr., 400 fr., 300 fr., 200 fr., 150 fr. Des plaques seront également distribuées.

II. - RACE FLAMANDE

III. - RACE HOLLANDAISE

Mêmes prix que pour la race normande.

IV. - RACE BRUNE DES ALPES

(Voir programme concours spécial)

ESPECE OVINE

Les ovins déclarés par les éleveurs de l'Oise feront, en outre, l'objet d'un classement spécial au titre d'un concours départemental où pourront figurer des animaux ne remplissant pas les conditions d'inscription requises pour être admis au concours spécial.

Une somme de 1.000 francs sera mise à la disposition du jury pour être attribuée en prix aux éleveurs du département n'ayant pu exposer au concours spécial.

Au concours départemental, les éleveurs ayant obtenu au concours général de Paris un premier prix ou un prix d'ensemble, exposeront hors concours.

Moutons d'herbages

I. - RACES FRANÇAISES

</